21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SEPTIÈME ANNÉE

N° 12. 15 Décembre 1872



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

ETUDES HISTORIQUES.

La Réforme au château de Saint-Privat (2e partie), par M. Jules Bonnet . . . 537

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Une famille huguenote du XVIIe siècle. Communication de M. Alph. Falguière . . . 553

Révocation de l'Edit de Nantes. Emigrants du Bas-Poitou. Communication de M. Paul Marchegay . . . 558

MÉLANGES.

Avant-propos d'une nouvelle édition des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné, par M. Ch. Read. . . . 563

BIBLIOGRAPHIE.

L'aristocratie féodale et les calvinistes en France, par J.-B. Loutchitzki . . . 574

L'Eglise réformée de la Rochelle, par M. L. Delmas . . . 583

Jean Guiton, dernier maire de la commune de la Rochelle, par M. P.-S. Callot. . . . 584

CORRESPONDANCE.

La Boise de Rouen . . . 587

Le Refuge de Lausanne . . . 589

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ.

Séances du 8 octobre et du 12 novembre 1872 . . . 591

Errata . . . 592

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT (1)

L'an 1561 signalé par l'avénement du chancelier de l'Hôpital et par les premiers essais de tolérance qui doivent aboutir à l'édit de janvier 1562, marque l'apogée de la Réforme française. De tous les points du royaume on écrit à Genève pour demander des ministres, et la Compagnie ne peut suffire à tant d'appels. « C'est une chose incroyable, écrit Calvin, avec quelle impétuosité nos frères s'élancent en avant. De toutes parts on demande des pasteurs. On sollicite ce titre avec autant d'avidité qu'on en met à obtenir des bénéfices dans l'Eglise romaine. On assiége ma porte comme celle d'un roi. On se dispute les postes vacants comme si le règne du Christ était paisiblement établi en France. Tout notre désir est de satisfaire aux vœux des fidèles. Mais nos ressources sont épuisées. Nous sommes réduits à chercher partout, jusque dans l'échoppe des artisans, des hommes qui aient quelque teinture de doctrine et de piété pour en faire

(1) V. le *Bulletin* du 15 novembre, p. 489.

des ministres (1). » C'est dans le midi de la France, dans la vieille Occitanie, que cet élan se prononce avec le plus d'ardeur : « Le pauvre peuple crie de tous costés à la faim, et ne se trouve point qui leur coupe le pain céleste... j'ay entendu de gens dignes de foy que si pour le jourdhuy se trouvaient *quatre, voire six mille ministres du Seigneur*, ils seraient employés. Louange soit rendue à l'Eternel! (2) »

Une telle situation n'était pas sans danger pour une minorité longtemps proscrite, dont les membres exaltés par la persécution pouvaient se laisser entraîner à des actes imprudents, à des résolutions extrêmes. Une grave question se pose tout d'abord dans les congrégations éparses, aspirant à s'unir entre elles, à s'organiser au grand jour. Où se réunir pour prier? Longtemps on a vécu dans l'ombre, et ces mots d'une vieille relation manuscrite ont été justifiés : « Nous avons esté longtemps cachés en nos maisons privées, aux bois, aux cavernes, et nous a souvent la nuit couverts aux cachettes. » Mais une ère nouvelle semble s'ouvrir pour la Réforme. Elle compte des adhérents partout, dans le peuple comme dans les rangs de la bourgeoisie et de la noblesse. Des princes même s'intéressent à sa cause et sont prêts à tirer l'épée pour elle. Il ne lui manque que des temples : n'est-il pas loisible d'occuper des édifices de la foi catholique, lorsque la population semble partagée entre les deux cultes? Cette question posée à Valence, à Nîmes, à Montpellier, en cent autres lieux, obtient invariablement la même réponse de Calvin : « De s'esgaïer beaucoup et occuper les temples, vous scavez que ce n'a jamais esté nostre advis, sinon par congé. Quand on l'a fait, ça esté en nous mesprisant. Si on continue nous laisserons les évènements en la crainte de Dieu. Mais nous craignons que ceste chaleur ne soit refroidie de quelque dur orage (3). »

(1) Calvinus Bullingero, lettre du 21 mai 1561. Msc. de Genève.

(2) Lettre de Beaulieu à Farel du 3 octobre 1561. Msc. de Neuchâtel. *Bull.*, t. XIV, p. 319.

(3) Aux ministres de l'Eglise de Paris, 26 février 1561. Mêmes conseils à ceux de Valence et de Montpellier. *Lettres*, t. II, p. 330, 381 et 448.

Les craintes du réformateur ne furent que trop justifiées par les sanglantes répressions de Lamothe-Gondrin, lieutenant du duc de Guise, à Valence. Dans la petite ville de Sauve, aux portes des Cévennes, la population excitée par le ministre Tartas, s'empare de l'église catholique et se livre à de coupables excès. La voix de Calvin s'élève aussitôt, triste et sévère, pour réprouver de tels actes, et réclamer la déposition du téméraire ministre qui les a provoqués : « Jamais Dieu, écrit-il, n'a commandé d'abattre les idoles, sinon à chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'authorité... Ainsi que ce boutefeu nous monstre à quel titre il est seigneur de la terre où il a fait son exécution de brusler. Or d'aultant que Dieu ne l'a point authorisé à ce faire, sa bonne conscience qu'il appelle, n'est aultre chose que la bonne intention des papistes. En parlant ainsi nous ne sommes pas devenus advocats des idoles, et plust à Dieu que le tout fust exterminé du monde quand il nous debvroit couster la vie! Mais puisque obéyssance vaut mieux que tous sacrifices, nous avons à regarder ce qui nous est licite et nous tenir entre nos bornes, car c'est faire du cheval eschappé d'attenter plus que ne porte nostre vocation (1). »

Les désordres commis à Sauve demeurèrent impunis. A Nîmes la question avait été de bonne heure tranchée par un de ces actes révolutionnaires qui provoquent de tristes retours. Après l'occupation de l'église de Saint-Étienne du Capitole, près de la Maison-Carrée, vient celle de l'église des Observantins, puis celle de Sainte-Eugénie, et l'élan populaire ne s'arrête plus. « C'est, dit un éloquent orateur, le temps de la première effervescence, où le peuple sans plus s'inquiéter du droit ancien qu'il considère comme périmé, se précipite vers ce qui lui paraît désirable et juste, où le zèle et la vie qui débordent nous confondent par le spectacle d'une admirable sainteté et par le spectacle d'un effroyable désordre. C'est le

(1) A l'Eglise de Sauve. *Ibid.*, p. 407.

torrent qui féconde, mais qui détruit; qui détruit, mais qui féconde (1). » Triomphe éphémère d'ailleurs, parce qu'il est trop rapide. Le jour solennel entre tous (4 janvier 1562) où Mauget, assisté de Viret, donna la cène à près de huit mille communiants sous les voûtes de la cathédrale, on put prévoir les inévitables excès qu'allait engendrer l'antagonisme des deux cultes, dont le plus ancien pouvait à bon droit se dire opprimé. La présence des consuls, en chaperons et en robes rouges, ne suffisait point à justifier un acte de spoliation qui ne trouva que trop d'imitateurs dans la contrée!

On a vu l'exercice du culte réformé s'établir à Saint-Privat, sous la protection des seigneurs du lieu, et sous l'active impulsion de Genève. Anatole Frontin semble avoir été le premier ministre de la congrégation nouvelle. Moins heureux que ceux de Saint-Privat, les protestants de Remoulins, malgré leur nombre croissant, n'avaient point encore de publiques assemblées. L'exemple de leurs voisins dut être pour eux un encouragement. En 1561 ils appelèrent un ministre, Gélibert Blauzat, originaire de Chantelle le Château, en Bourbonnais, que d'intimes liaisons unirent bientôt à Mauget (2). Mais il y avait surtout deux hommes que leurs opinions bien connues, leur caractère entreprenant, et l'influence incontestée que donnent le rang et une instruction supérieure, devaient porter aux résolutions hardies. L'attitude d'Honorat Faret et de Loys Colet était d'une importance capitale à Remoulins. L'exemple de ce qui se passait à Nîmes et ailleurs, n'était pas de nature à refroidir leurs sentiments. Vers la fin de l'année 1561, ils jugèrent le moment opportun pour tenter une entreprise dont tout semblait garantir le succès.

C'est, en effet, à la date du 15 novembre 1561 que vient se

(1) A. Viguié, *Sermon de dédicace de l'oratoire de Nîmes. Bull.*, t. XVI, p. 32.

(2) C'est Mauget qui, le 22 juin 1563, bénit le mariage de Gélibert Blauzat avec Louise Granier, fille d'un cultivateur de Nîmes. Anatole Frontin, ministre de Saint-Privat, et Jean de Chaudescane ou Chaudesaigues, ministre de Montfrin, sont désignés dans cet acte. (Document Charvet.)

placer, au milieu des circonstances les plus propices, l'acte d'agression dont on ne saurait admettre la possibilité vingt-trois ans auparavant. L'histoire s'appuie ici sur un document irrécusable où les faits sont consignés avec la plus naïve précision. On croirait lire une page de l'insurrection communale du XIIe siècle; seulement l'obscure bourgade où va se produire le conflit des deux croyances, n'offre plus l'unanime élan qui avait assuré le triomphe de la bourgeoisie des villes sur les évêques et les seigneurs féodaux. La cause de la liberté religieuse se confond avec celle du schisme qui renverse les vieilles maximes d'unité sous la tutelle monarchique pour y substituer un droit nouveau qui ne peut s'établir sans lutte. La minorité réformée de Remoulins répudie d'abord toute apparence agressive, et ne veut devoir son succès qu'à une pacifique transaction entre les deux cultes rivaux. Le dimanche, 16 novembre, les religionnaires ayant à leur tête Honorat Faret et Loys Colet, se présentent devant l'église paroissiale, située à l'extrémité du bourg, et requièrent les consuls en charge, Michel Jaume et Claude Valhen, de leur faire ouvrir les portes. Alors s'engage un dialogue curieux, significatif : « Nous ne voulons, disent les pétitionnaires, que faire prêcher la parole de Dieu pour une heure, sans empêcher les catholiques de dire leurs messes ni de célébrer leurs offices. » Les consuls répondent : — « Vous ne sauriez que porter préjudice à nos personnes et biens, ainsi qu'à la publique église. » — Les réformés promettent de respecter les images, de payer tous dommages-intérêts en cas de désordres. Les consuls n'y veulent entendre, et pour dernier argument, ils demandent à Honorat, non sans un peu d'ironie : « Si c'est la volonté du roi de faire prêcher les ministres de la nouvelle religion en leur église paroissiale. » Ils protestent contre toute innovation, et sont prêts à donner acte de ce refus par-devant notaire (1).

(1) Je ne fais qu'analyser ici un très-curieux document dont je dois copie à l'obligeance de M. Charvet. C'est l'*acte de protestation des consuls de Remou-*

A ce pacifique dialogue succèdent bientôt des manifestations d'une autre nature. Désespérant d'obtenir du libre consentement de leurs concitoyens l'usage de l'édifice paroissial de Notre-Dame de Bethléem, les réformés recourent à une attaque de vive force. Les catholiques retranchés dans l'église et le cimetière voisin leur opposent une énergique résistance; le sang coule, et le prêche est violemment installé dans le sanctuaire jusqu'alors réservé à la célébration du plus auguste sacrement de la foi catholique. Combien dura cette usurpation? Peu de temps sans doute. Mais si courte qu'en ait été la durée, elle divisa Remoulins en deux camps ennemis, et laissa des sentiments très-amers dans le cœur de ceux qui s'étaient vus privés, par un acte de spoliation sacrilége, du temple de leurs aïeux. On retrouve la trace de ces sentiments dans une double requête adressée à Antoine de Crussol, et à Damville, maréchal de Montmorency, par les catholiques de Remoulins. Ils accusent Honorat Faret, Loys Colet et leurs adhérents, qu'ils ne veulent nommer, de poursuivre par tous les moyens possibles, l'assujettissement du pays à la nouvelle religion. Ils déclarent qu'ils ont été contraints « par menaces terribles et violences » de laisser prêcher les ministres dans leur église envahie, saccagée, dépouillée de ses ornements les plus précieux, et ils invoquent la justice du roi pour le rétablissement de la paix dans le pays (1).

L'édit de janvier 1562, en accordant aux réformés le droit de se réunir hors des villes pour la célébration de leur culte, stipulait que les édifices religieux dont ils étaient détenteurs seraient restitués aux catholiques. Malgré quelques résistances locales, cet article fut presque partout ponctuellement exécuté. Remoulins ne put faire exception à la loi générale. Antoine de Crussol, chargé de pacifier le Languedoc, se di-

lins, du 16 novembre 1561, qui se trouve annexé à deux suppliques dont il sera parlé plus loin.

(1) Suppliques des consuls de Remoulins à Antoine de Crussol et au maréchal de Montmorency. La première est du mois de janvier 1562, et la seconde de novembre 1563. Faut-il en conclure que les réformés occupaient encore à cette date l'église de Remoulins? Nous ne le pensons pas.

rigea vers le midi, porteur des ordres de la cour. Il reçut les magistrats nîmois à Donzère, et eut avec eux plusieurs conférences. Il exigea la restitution des églises occupées par les réformés. Le Consistoire obéit *promptement et alaigrement* (1). Dans une lettre aux Consuls, Crussol déclara ne vouloir « que le bien et repos de tous (2). » Déjà secrètement gagné à la cause de la Réforme, il s'attachait à tenir la balance égale entre les partis. Il se souvenait sans doute des belles paroles de l'Hôpital quand il interdit aux citoyens de s'injurier les uns les autres, par l'emploi de ces mots odieux de papiste et de huguenot (3). Six bourgeois catholiques, coupables d'avoir proféré des propos séditieux, furent incarcérés par son ordre au château royal, et Crussol put croire la paix rétablie, lorsqu'il parcourut le pays accompagné du ministre Viret, qui se montra digne de seconder ses desseins, en faisant entendre partout des paroles de conciliation.

Mais ce triomphe de la sagesse fut court comme l'essai de tolérance tenté par un grand citoyen, l'illustre Michel de l'Hôpital. Il rêvait l'accord des partis par de mutuelles concessions, et le paisible ascendant de l'autorité monarchique fondé sur le respect des droits de la conscience. Il disait aux uns : « Les maladies de l'esprit ne se guérissent comme celles du corps, l'opinion se mue par oraison à Dieu, parole et raison persuasive. » Il disait aux autres : « La paix est l'office des chrétiens... Ceux qui veulent planter la religion avec armes, espées et pistolets, font bien contre leur profession, qui est de souffrir la force, non faire (4). » Il recommandait à tous l'attente d'un saint Concile, dont il préparait l'œuvre par de sages ordonnances. Mais il avait compté sans les passions surexcitées, sans le fanatisme des Lorrains, sans l'astuce de Catherine de Médicis, pour qui la politique n'était que l'art de dominer les partis en les trompant. La forma-

(1) Registres du Consistoire. A. Germain, t. II, p. 89.
(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV; Preuves, p. 300.
(3) *Ibidem*, p. 301.
(4) *Œuvres de l'Hospital*, édit. de 1824, t. I, p. 324, 394, etc.

tion du Triumvirat suivit la proclamation de l'édit de janvier; le massacre de Vassy donna le signal de la guerre civile. Le midi de la France fut un de ses théâtres les plus disputés et les plus sanglants. La présence de Montluc contint le Bas-Languedoc; mais Nîmes, Uzès, Aigues-Mortes, Anduze, Sauve, Bagnols et le Pont-Saint-Esprit, se déclarèrent pour le prince de Condé. Son lieutenant, Jacques de Crussol, sieur de Beaudiné, prit pour enseigne une hydre, dont toutes les têtes étaient coiffées en évêques, en moines et en prêtres, exterminés sous la massue d'un nouvel Hercule. Antoine de Crussol, son frère, plus lent à se résoudre, éprouva sans doute les patriotiques angoisses qu'avait ressenties Coligny avant de tirer l'épée des guerres civiles. Il s'était d'abord renfermé dans son château de Charmes, au fond du Vivarais. Il n'en sortit que pour protester contre les horribles excès commis par les bandes italiennes et espagnoles aux ordres de Joyeuse. Le protestantisme reprit le dessus à Nîmes, orageuse cité, aussi prompte à passer de l'agitation au repos, que du repos aux émotions de luttes nouvelles. Les Etats réunis dans cette ville, le 2 novembre 1562, offrirent le titre de protecteur et le commandement suprême à Antoine de Crussol. Il accepta moins en chef de parti qu'en patriote attristé des malheurs de son pays, à la suite d'un conseil tenu dans le château d'Uzès, et auquel assistèrent l'évêque Jean de Saint-Gelais, le cardinal de Châtillon, ainsi que plusieurs députés de la province (1).

Sa lettre à Catherine de Médicis, du 14 novembre 1562, est l'éloquente apologie de sa conduite. Insensible aux injures personnelles, il ne peut demeurer indifférent aux maux qui désolent son pays natal : « Connaissant ce mal m'estre totalement procuré contre la volonté du roy et la vostre; n'ayant jamais, Madame, que très franchement exposé ma vie et biens pour le service de vostre majesté, je commençay dès lors à estimer que les cruautés et massacres commis en

(1) Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, t. VIII, p. 569.

ceste province, tels et si estranges qu'il n'y a cœur si barbare qui n'en eust compassion, ne dépendaient aucunement du motif et authorité de vostre majesté. Je n'ay pu plus longtemps escondiure les larmes et requêtes de ce pauvre désolé peuple, voir bruler et saccager vos villes, piller et s'armer vos sujets, commettre infinis meurtres, forcemens de femmes et autres indignités, tout ordre divin et humain perverti, sans discrétion d'âge ni de sexe. J'ay donc pris le XI de ce mois les armes à la main, non pour en abuser a aulcune vengeance particulière, mais pour le service du roy et le vostre, et pour la conservation de ce pays sous vostre obeyssance (1). »

On n'a pas à retracer ici, même sur un théâtre restreint, le triste tableau de la guerre civile, dont les événements décisifs, la prise de Rouen, la bataille de Dreux, bientôt suivie de la mort du duc de Guise, s'accomplirent sur un théâtre éloigné. Comment énumérer d'ailleurs les mille combats qui de l'Ardèche au Gardon, des Cévennes à la mer, firent éclater l'acharnement des partis se disputant villes et bourgades, et ne laissant que des ruines sur leur passage? Toute la région voisine de Saint-Privat, Orange, le Pont-Saint-Esprit, Bagnols et Montfrin, vit passer et repasser les bandes de des Adrets, le farouche émule de Montluc, qui, combattant tour à tour pour deux causes, devait également déshonorer deux drapeaux. Orange, mis à sac par les milices italiennes de Serbelloni, reçut Crussol en libérateur. La victoire de Saint-Gilles, remportée le 27 septembre 1562 par le capitaine Grille, lieutenant de Beaudiné, sur les troupes réunies des comtes de Suze et de Sommerive, eut un grand retentissement dans le Midi, et fut célébrée par des chants populaires longtemps répétés par les bandes huguenotes :

A Sant Gilles ero pietat
Veser nostre camp escartat.
En luego de donnar batailho
Fugero jusqu'à Trinquetailho.

(1) *Ibidem;* Preuves, p. 573.

May tous non escaperon pas;
N'y aguet may de cinq cens negas,
Et d'autres mors tant descuberto
Que la terro n'ero cuberto (1).

La paix d'Amboise, signée le 19 mars 1563, suspendit pour un temps les horreurs de la guerre, sans désarmer les cœurs voués à d'implacables ressentiments. Crussol refusa de traiter avec Joyeuse son ennemi personnel, mais il remit au comte de Caylus les places occupées par les religionnaires, et fit savoir à la reine qu'il n'attendait que l'arrivée du maréchal de Vieilleville, loyal soldat estimé de tous les partis, pour se démettre entre ses mains de toutes les charges qu'il avait remplies « non par ambition ou cupidité, » mais pour le service du roi. Il se sentait pressé de rentrer dans le devoir. « — Je vous supplie, écrivit-il à la reine, me faire ce bien d'aller baiser les mains de vos majestés pour leur rendre raison des choses que j'ay administrées, espérant que si j'ay esté tant pourchassé d'envies, depuis mon absence, que toutes mes actions n'ayent cessé d'estre calomniées envers vous, je feray si bonne preuve de la sincérité que j'ay en icelles cheminé que le roy et vous congnoistrez n'avoir pas de plus fidele sujet et devot serviteur (2). »

Le maréchal de Vieilleville, désigné pour le gouvernement du Languedoc, semble avoir hésité devant ce lourd fardeau. Il ne franchit pas les limites de la Provence, et Damville, second fils du connétable de Montmorency, fut désigné pour le remplacer. Ce futur chef du parti des politiques, entouré dans sa cour de Beaucaire de femmes débordées, se montra d'une partialité extrême dans l'interprétation de l'édit qui apportait déjà de si graves restrictions à l'exercice de la liberté de conscience. Non content de restituer aux catholiques, partout où

(1) « A Saint-Gilles, c'était pitié — de voir notre camp dispersé. — Au lieu de donner bataille, — ils (les catholiques) fuirent jusqu'à Trinquetaille. — Il y en eut cinq cens de noyés, — et d'autres morts tels abatis, — que la terre en était couverte. » *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, t. II, p. 166.

(2) Lettre écrite de Montpellier, le 1er juin 1563. Dom Vaissète, t. IX; Preuves, p. 500.

ils avaient été injustement lésés, la plénitude de leurs droits, il supprima en divers lieux, notamment à Remoulins, l'exercice du culte réformé. Il afficha, en toutes circonstances, son aversion pour les religionnaires, et son peu de respect pour les garanties qui pouvaient seules assurer le maintien de la paix entre les deux cultes. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts : un ministre courageux, Jean Mutonis, osa s'en rendre l'organe auprès de Damville. Cette noble hardiesse lui coûta la vie. Il se dirigeait vers la Provence, quand il fut arrêté à deux lieues du Pont-Saint-Esprit par les émissaires du proconsul languedocien, et pendu sans autre forme de procès, entre Villeneuve et Bagnols, le 14 février 1564. Tel est le bref récit du martyrologe (1). Quelques notes de Tannegui Guillaumet, chirurgien nîmois, complètent ce tragique épisode. La dame de Montfrin y joue le rôle d'une autre Hérodias. Grâce à la complicité de Damville, dont elle avait le sceau, elle se vengea sur le ministre d'Uzès de ses constants efforts pour évangéliser Montfrin. Elle ne jouit pas longtemps de son triomphe. « Mutonis en mourant adjura la dite dame devant Dieu. Elle se nommait alors Madame de Lers, laquelle passant à Nismes quelque temps après, la foudre la tua dans le logis de la Pomme (2). »

La fin de cette même année 1564 fut marquée par un événement important, le voyage de la cour dans le Midi. Charles IX avait atteint l'âge fixé pour la majorité de nos rois; il entrait dans sa quinzième année. Pour mieux assurer l'observation de ses édits, et rendre durables les bienfaits de la paix, l'Hôpital lui donna le conseil de visiter les provinces du royaume ravagées par la guerre. Il parcourut ainsi la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, avant de s'acheminer vers Bordeaux et Bayonne. Jaloux de tirer une leçon de nos malheurs, et de mêler à la pompe des fêtes de graves pensées, le chancelier

(1) *Histoire des Martyrs*, édit. de 1597, p. 622.
(2) Ménard, t. IV; Preuves, p. 12.

montrait au jeune roi les traces récentes de la guerre civile, les villages brûlés, les pauvres habitants errants ou dépouillés sur le champ qui ne les nourrissait plus. Il excitait ainsi la pitié dans son âme (1). Celle de Charles IX n'était pas audessous de telles leçons. Malgré la déplorable éducation qu'il avait reçue de sa mère, le germe des sentiments généreux et des ambitions magnanimes n'était pas éteint en lui. Il y avait l'étoffe d'un roi dans cet adolescent que semblaient se disputer deux génies opposés, dont l'un le sollicitait à la gloire, et l'autre à l'infamie, demeurée l'inséparable lot de son nom; heureux s'il eût eu pour maître un Coligny, un l'Hôpital; s'il n'eût obéi qu'aux nobles inspirations qui dictèrent ces vers à Ronsard :

> L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
> N'est pas de moindre prix que celui de régner.
> Tous deux également nous portons des couronnes;
> Mais roi, je la reçois; poëte, tu la donnes.

Après un séjour prolongé à Lyon, la cour reprit lentement sa marche vers le Midi. Le 24 septembre, Charles IX fit son entrée solennelle à Avignon, la cité pontificale, où le vicelégat, entouré des bandes féroces de Serbelloni, occupait le palais abandonné des vicaires de Jésus-Christ; puis, se dirigeant à petites journées vers la mer, il visita Hyères, Toulon, Marseille, où trente et un ans auparavant avait abordé le navire qui portait la nièce de Clément VII, la néfaste fiancée d'Henri II. Un débordement du Rhône le retint vingt et un jours dans la cité gréco-romaine d'Arles, dont il admira les poétiques ruines. Le 11 décembre, il passa le fleuve à Tarascon, traversa Beaucaire, et alla coucher à Sernhac. S'il faut en croire une tradition locale, le monarque ne trouvant aucun logis à sa convenance, passa la nuit en voiture, dans une cour d'auberge, entouré de ses gardes sommeillant à la belle étoile. Une fastueuse hospitalité l'attendait au château

(1) Villemain, *Vie de l'Hôpital*, t. III des *Mélanges*, p. 74.

de Saint-Privat. Le 12 décembre, il visita le célèbre aqueduc, dont les arcades aériennes, respectées par les siècles, ont vu passer tant de grandeurs évanouies. Dans le royal cortége on remarquait le duc d'Anjou, plus tard Henri III, et celui qui, dans les tragiques vicissitudes de l'époque, devait être successivement son ennemi, son allié, puis son héritier, Henri de Navarre. Les cardinaux de Bourbon et de Guise, le duc de Longueville, le vieux connétable de Montmorency, enfin le chancelier avec ce grand air, cette noble démarche que lui prête Brantôme, suivaient le monarque qu'entourait d'un flot ondoyant l'escadron d'honneur de la reine. Le comte de Crussol, seigneur suzerain du domaine de Saint-Privat (1), et ayant, à ce titre, droit de préséance sur la famille de Faret, rendit hommage au roi qui prit place, avec sa suite, au banquet préparé dans cette antique demeure. Le journée ne s'acheva pas sans une de ces surprises alors fort à la mode, et en rapport avec l'esprit du temps. Par les soins du comte de Crussol, une magnifique collation de fruits confits et de sucreries avait été préparée pour le retour. Elle fut servie au roi par des jeunes filles du pays, en costume de nymphes, qui sortirent tout à coup des grottes voisines du pont du Gard, scène d'apparat qui dérida de graves témoins, idylle passagère jetée entre deux actes du sombre drame des guerres de religion (2)!

Quelques semaines avant le passage de Charles IX, une princesse distinguée dont le nom demeure glorieusement uni aux souvenirs de la Renaissance et de la Réforme en Italie, Renée de France, duchesse de Ferrare, avait parcouru ce même pays, marquant pour ainsi dire chacun de ses pas par de pieuses libéralités. Partie, au mois de juin précédent, du château de Montargis, sa résidence ordinaire, pour accompa-

(1) Par acte du 23 juin 1555, Antoine de Crussol avait cédé à Jacques Faret, *pour mille écus d'or au soleil*, la moitié du château et domaine de Saint-Privat dont il était propriétaire, avec moyenne et basse juridiction, ne gardant que le droit de suzeraineté. (Archives de Remoulins et de Saint-Privat.)

(2) Abel Jouan, *Recueil et Discours du voyage du roi Charles IX.*

gner la cour à Lyon, la veuve du duc Hercule d'Este, la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, s'était bien vite détachée du cortége royal pour visiter les églises qui professaient la doctrine évangélique. Instruite par Calvin lui-même dans les principes de la religion réformée, au temps de sa jeunesse, elle consacrait ses dernières années à l'appui d'une cause que des épreuves accumulées lui avaient rendue plus chère. A mesure que l'âge lui faisait davantage sentir son poids, elle goûtait mieux ces paroles de Calvin : « Comme ceulx qui sont par les chemins, se hastent tant plus quand ils voyent la nuit approcher, ainsi l'âge vous doibt advertir de vous efforcer tant à laisser bon tesmoignage en ce monde qu'à le porter aussy devant Dieu et ses anges... Nostre héritage et repos éternel n'est point icy bas, et Jésus Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare (1). »

Nul ne pouvait mieux comprendre ce langage que la princesse au cœur généreux et compatissant, qui fit, selon la belle expression de Calvin, de son château de Montargis « l'hôtel-Dieu des pauvres persécutés. » Belle-mère du duc de Guise, elle blâma l'arrestation de Condé, et n'apprit qu'avec horreur le massacre de Vassy. Tante du roi Charles IX, elle déplorait la tyrannie qui ne s'exerce pas seulement « sur les corps et les biens, mais sur les âmes qui ne sont qu'à Dieu seul. » Assiégée dans son propre château par les troupes catholiques, elle refusa d'en ouvrir les portes, et déclara qu'elle irait plutôt à la brèche « pour monstrer ce que c'est qu'une Fille de France. » Elle pleura la mort de son gendre, assassiné par le fanatique Poltrot de Méré, sans jamais cesser de vénérer Coligny que d'indignes calomnies, habilement entretenues par la cour, rendaient complice de cet assassinat. De Montargis à Châtillon circulaient sans cesse les messages qui unissaient ces deux nobles cœurs si bien faits pour se comprendre et s'estimer. Charlotte de Laval,

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 370 et 340.

l'austère compagne de Coligny, était l'amie de Renée. Elles ne différaient point dans leur passion pour la gloire de la France, dans leur ardent désir de voir la paix rétablie et l'Evangile honoré, dans la pratique des œuvres charitables qui n'ont que Dieu pour témoin. Le livre de comptes de la duchesse de Ferrare nous permet de suivre jusque près de Saint-Privat l'auguste voyageuse, la pieuse donatrice dont l'itinéraire n'est marqué que par des bienfaits (1).

Les anciennes annales de Nîmes n'ont gardé nulle trace du passage de la duchesse de Ferrare (octobre 1564). Charles IX y fit son entrée le 12 décembre suivant, escorté des mêmes personnages qui l'avaient accompagné au château de Saint-Privat. Au milieu des fêtes qui lui furent prodiguées, il ne prêta qu'une attention distraite aux plaintes des réformés contre le nouveau gouverneur du Languedoc, qui lui furent présentées, au nom du Synode provincial, par le conseiller Clausonne, et Ferrières, gentilhomme de Castres. Il laissa cependant espérer aux protestants nîmois la permission, qui leur fut concédée quelques mois après, de construire un temple dans le voisinage de la Maison-Carrée (2). Il avait hâte d'arriver à Toulouse, et de se diriger par Bordeaux vers les Pyrénées, où l'attendait la cour d'Espagne : » Charles IX et sa mère s'avançaient, dit l'historien de l'Hôpital, à ce funeste rendez-vous, en prodiguant sur la route les promesses de paix et de clémence, et le temps qu'ils passèrent dans Bayonne fut en apparence tout occupé

(1) En voici quelques extraits :

Aux diacres et aux anciens de l'Eglise d'Orange. . . .	10 livres.
Aux mesmes pour aucuns pauvres recommandés à Mme.	24 l.
Au ministre de Valence pour luy aider à s'en retourner d'Orange.	14 l.
Aux pauvres de la religion réformée de Cerignac. . .	5 l.
A Gilbert Blausac et Bernard du Luc, ministres. . . .	20 l.
Aux pauvres de la religion réformée de Nismes. . . .	15 l.
A la femme d'un pauvre ministre du dit lieu.	5 l.

Il ne faut pas oublier que la monnaie avait alors une valeur décuple de celle qu'elle a de nos jours. — (Compte de Messire Jehan du Pays. Document inédit. Année 1564.)

(2) Ménard, t. IV, p. 401, 402 et 408.

par les fêtes, les carrousels, et tous les jeux d'une cour galante...

« Catherine de Médicis était logée dans le palais épiscopal, à côté duquel on avait élevé, pour la reine d'Espagne, une espèce de tente élégamment ornée, qui communiquait avec les appartements de la reine, et permettait aux deux princesses de se voir à toute heure et sans témoins. Le duc d'Albe était l'âme de ces entretiens. Il y représentait Philippe II. Il devait bientôt passer dans les Pays-Bas pour y dompter le protestantisme, et la férocité qu'il porta dans cette expédition, les échafauds innombrables dont il ensanglanta la Hollande, cette fureur de tuer par les mains du bourreau plus d'hommes que sur le champ de bataille, attestent assez les conseils qu'il pouvait donner à Médicis. Aussi les écrivains du temps, qui ont cru pénétrer le secret de ces conférences de Bayonne, rapportent que le duc d'Albe y déclara qu'il fallait prendre pour modèle les vêpres siciliennes et massacrer tous les protestants à la fois. Un autre mot qu'on lui imputa, annonçait de sa part une politique différente, quoique toujours atroce : « Il fallait, disait-il, ne pas s'amuser inutilement à prendre les grenouilles et pêcher les gros poissons (1). »

Quoi qu'il en soit du détail de ces entretiens, et d'une entrevue dont le mystère ne sera jamais entièrement dissipé, on peut affirmer que l'esprit de Catherine de Médicis fut dès lors ouvert à tous les projets de violence et de sang. La disgrâce de l'Hôpital allait en fournir un indice prochain. Préméditée ou non, la Saint-Barthélemy était en germe dans les conférences de Bayonne.

(1) Villemain, *Vie de l'Hôpital*, p. 76-78.

JULES BONNET.

(*La suite prochainement.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

UNE FAMILLE HUGUENOTE DU XVIIe SIÈCLE

Issu de la famille noble des St Julien, paroisse de la viguerie du Vigan, Jean de St Julien S^{r} de l'Olivier, était fils de Georges S^{r} de l'Olivier, et de d^{lle} françoise de Cambons. Il épousa en l'année 1607 d^{lle} Anne de Coursac fille de Guilhaume de Coursac, Sr de Pelet et de Grémian, famille protestante des environs de Montpellier, et habita, avec son épouse, le château de l'Olivier, dans la paroisse de Beaucels, située entre Ganges et St Hippolyte.

C'est d'un livre de mémoires de ce seigneur, et qui servit aussi à ses descendants, quc nous avons tiré la plus grande partie des notes suivantes :

Nostre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre. *Amen.*

Mémoire du tempz de mes enfans.

Et premièrement est né à l'honneur de Dieu Jean de St Julien, nostre premier enfant le 14ème juing 1608, et la teneu a baptesme noble Georges de St Julien mon père et d^{lle} anne de Malcourant ma belle mère, et a esté baptisé par Mr Olivier, ministre de Ganges, dans nostre maison le 26 du d^{r} mois et an que desseus.

Le 24 janvier 1610, et un jour de dimanche au soir, est né Jacques de St Julien n^{e} Segond fils et l'a teneu a baptesme monsieur Jacques de Grémian, son oncle, et ma sœur, et l'a baptisé dans nostre maison Mr Olivier ministre de Ganges, le 25ème février an que desseus.

L'an 1612, et le 28ème juing, un jeudy environ les six heures du matin est née Suzanne de St Julien, n^{e} fille, et l'a baptisée Mr Olivier, ministre de Ganges, le 30ème aoust, an que desseus ; M^{r} de St Martin mon oncle l'a tenue avec ma belle sœur de Grémian, dans nostre maison.

L'an 1614 et le 4ème mars est né mon troisieme fils, et se nome Georges; mon cousin l'aisné, Jean de St Julien est son parin et ma cousine de Rouvérolys, sa marine. Il a esté baptizé par Mr Sarran, nostre pasteur, dans nostre maison, le dernier juing an que desseus.

L'an 1616, et le 29ème septembre, un jour de mercredy, sur les dix heures du matin, est né Henry de St Julien, mon quatriesme fils; Mr de Pradines, mon cousin fut son parin et mademoiselle de Ginestous, sa marine; Mr Surville ministre de St Hippolyte et nostre pasteur, l'a baptisé dans nostre maison environ six sepmaines après.

Le 25ème juing 1619 et un jour de mardy au soir est né mon cinquiesme fils et se nome Anthoine. Mr de St Julien mon cousin le jeusne l'a teneu a baptesme avec mademoiselle de Labeaume, ma sœur. Mr Surville, nostre pasteur et ministre de St Hippolyte l'a baptisé.

L'an 1620 et la veille de St Jean est né à l'honneur de Dieu ne sixiesme fils, et se nome Phylippe. Mr le cadet de Bossugues est son parin et mademoiselle d'Assas sa marine l'a teneu a cause de maladie quelques sepmaines après sa naissance; monsieur Surville l'a baptisé.

Mémoire que le 10 du mois de septembre 1623, est née françoise de St Julien ma fille, et l'a teneu a baptesme Mr Du Fraisse et ma niepce de Villaret.

C'est le quinziesme du mois d'apvril l'an mil six cens vint six que j'ay fait la plus grande perte que j'eusses jamais faict, puis qu'il a pleu a Dieu retirer a soi ce jour cy-desseus feue ma très chère moitié. Je prie a Dieu de tout mon cœur que en ceste très grande affliction Il me veuille envoyer sa consolation, et me garder en sa presence ainsi que son enfant et sa creature, et parelliement la famille qu'il lui a pleu nous donner, nous fésant la grasse que nous puissions imiter vivans et mourans, l'un sa très chère moitié, et les autres leur très bonne mère, et que nous puissions un jour nous revoir tous en paradis pour nous recognoistre et jouir tous ensemble de la présence de nostre Dieu tout bon, ce qui nous fera la plus grande joie et contantement qui se sauroit jamais imaginer.

Nostre seigneur Jesus Christ soit nostre intercesseur et advocat pour obtenir pour nous toutes ses choses, ce qu'il fera puisqu'il lui a pleu espancher son précieux sang pour nous sauver.

Ainsi soit-il... Le 23 du mois et an que desseus.

Seigneur donne-moi patience constance et persévérance de la foy en ceste tres grande et tres amere affliction quy a tant alteré et affligé mon corps. Fais mon pere que avec ton secours je ne me puisses forvoyer ny arrester, et que tous les effortz ny assaultz du malin ne puissent rien contre moi ton enfant, qui ay resseu tant de grasses que nostre Seigneur Jesus Christ a prins mort et passion pour moi, et que je porte ton image et semblance; Donc Seigneur fay moi misericorde et a toute ma famille et nous donne de vivre en ta crainte pour mourir en ta grasse et ressusciter en ta gloire... Amen.

C'est moi qui ay écrit ce desseus l'an et jour susdit.

LOLIVIER.

Par son testament en date du 14 avril 1626, Anne de Coursac avait institué son mari héritier universel, ainsi que sa belle-mère. Celui-ci nomma, de concert avec sa belle-mère, son héritier universel Jean de St Julien. Celle-ci étant morte dans le courant de l'année, il resta seul chargé des intérêts de ses enfants. Avec les soins matériels, il ne négligea point leur éducation, comme le prouve la page 80 du livre de mémoire cité :

« Mémoire que l'an 1617, quelques jours avant la St Hilaire ay
« Loys Jourdan de montagnac pour apprendre nos enfans et lui
« donne pour toute l'année 36 lvres (A reseu ledit Jourdan en déduc-
« tion de se desseus sis l. le 16 feuvrier an que desseus, Plus
« 1 l. 7 sols pour une chemise de toile rousse. »

Et encore un peu plus loin : Le 8eme jour de feuvrier 1627 ay layssé monsieur de Sartoris a lolivier pour instruire les enfants aux sciences morales en presence de ma mère; lui donne le mois vint solz, et lui doigt trois mois.

A reseu Mr de Sartoris un cart d'escu que son filz auroit reseu, et 2 livres 10 soulz deuz jours avant la madeleine an susdit.

Voyant qu'il se devait entièrement aux soins de ses enfants, il

demanda et obtint sa décharge complète de gouverneur des maisons fortifiées de Serres et de Camprieu (1).

Le second jour de juin 1628, elle lui fut envoyée, et il s'empressa de la communiquer à M. de Montméjard, premier consul et syndic de la viguerie du Vigan.

En voici la teneur :

DESCHARGE POUR LE S^r DE LOLIVIER DE LA GARDE DE LA MAISON DE CAMRIEU.

Henry Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Léon, chef et Général des Eglises réformées es provinces du Languedoc, Guienne, Sévennes, Gévaudan et Vivarez, A tous ceulz qu'il appartiendra Salut. Sur la requeste à nous prézentée par le s^r de l'olivier, contenant que par nostre Commission du Onziesme d'octobre dernier nous lui aurions commis la garde des maisons de Serres et de Camrieu, de l'une desquelles savoir de celle de Serres, Il auroit été cy-devant deschargé par nous, lui demeurant encore celle de Camrieu. A la garde de laquelle il ne peut plus vacquer, moins satisfaire à la défense qu'il convient y faire, à cause de quoy il nous requiert de l'en vouloir présentement descharger. Nous de l'advis de nostre Conseil, Avons ordonné et ordonnons qu'il sera pourveu par la viguerie du Vigan précisément dans trois jours après la signiffication des présentes à la garde et conservation de la maison de Camrieu, Autrement a faute de ce faire, que le sieur de l'olivier en demeurera valablement deschargé sans préjudice de la demande par lui faite contre la dicte viguerie pour l'entretennement de la dicte garnizon. Entémoin de quoy nous avons signé les présentes de nôe main. A Icelleu faict apposer le sceau de nos armes, et contre signer par nostre Secrétaire ordinaire, Donné au vigan, le second jour du mois de juin mil sis cens vingt huit.

HENRY DE ROHAN.

Par monseigneur,

LAGET.

La viguerie du Vigan ne tint aucun compte de cette lettre, et il

(1) A cette époque, la route qui passait à Serres et Camrieu était une des plus fréquentées pour se rendre dans la Lozère ou le Rouergue.

fallut l'intervention directe du duc. Voici la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet :

A Messieurs Les scindics Consuls et dépputés de la viguerye du vigan.

Messieurs, je vous fais cession en faveur du s^{r} de l'olivier, je vous prie de luy donner satisfaction p^{r} les services qu'il a rendu a vostre viguerye p^{r} la garde de quelque maison que j'ay depuis faict razer. Je m'aseure que vous y aurez égard, de sa part, Il s'accomodera selon la nécessité présente. Mais il est bien raisonnable qu'il aye quelque contantement effectif.

M'aseurant que n'y manquerez

je demeure,

Messieurs, Vostre bien aff^{né} amy,

HENRY DE ROHAN.

de ganges ce 5 fevrier 1629.

La prière que le S^{r} de l'Olivier avait faite pour lui et ses enfants, lors de la mort de sa femme, fut exaucée. Sa famille persévéra dans la foi, et à l'époque de la révocation, un de ses petits-enfants, le sieur de Toumeyrolles, mourut martyr dans la ville du Vigan. Encore actuellement il existe de ses descendants qui professent les vérités évangéliques. Heureuses les familles qui possèdent de tels chefs, dont l'exemple se transmet comme une vertu aux plus lointaines générations !

ALPH., FALGUIÈRE D'AVÈZE (1).

24 août 1872.

(1) Nous avons reçu de notre pieux correspondant cévenol quelques pièces relatives à l'ancienne église réformée de Montdardier, qui seront prochainement insérées dans le *Bulletin*. (*Réd.*)

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ÉMIGRANTS DU BAS-POITOU

(1689)

Plusieurs des faits que contient l'arrêt suivant ont été relatés par M. le pasteur Auguste Lièvre, dans son excellente *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, tome III. Toutefois, l'importance de ce document est telle que nous ne devions pas hésiter à proposer l'impression d'une copie faite sur l'expédition originale en parchemin, conservée dans une des branches de la famille Des Nouhes. Les noms des émigrants sont connus des lecteurs du *Bulletin* comme des protestants de la Vendée.
P. M.

ARRÊT RENDU AU PARLEMENT DE ROUEN, EN 1689, POUR LE FAIT DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE.

Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces lettres (verront) salut.

Savoir faisons que vû par la chambre par nous ordonnée au temps des vacations le procès extraordinairement fait par le bailli de Cotentin ou son lieutenant criminel au siège de Coutances, requête du substitut de notre procureur général audit siège contre :

1° Paul de la Fontenelle, sieur de la Violière, évêché de Luçon, province de Poitou ;

2° Damoiselle Antoinette Durcot, sa femme ;

3° Marie Berrenger, fille de Pierre Berrenger, fille suivante de ladite damoiselle de la Viollière ;

4° Damoiselle Bénigne de la Varenne, femme d'Alexandre Jodouin, sieur de Marmande, de la paroisse de Fougère, dudit évêché de Luçon ;

5° Marie Gastineau, fille de défunt Pierre Gastineau, vivant marchand, de la paroisse de Saint-Maurice, évêché de la Rochelle, fille suivante de ladite damoiselle de Marmande ;

6° Damoiselle Marie Chabot, femme de Louis Kerveno, sieur de la Barbouinière (1) de la paroisse du Bourg sur la Roche, dudit évêché de Luçon,

(1) *Sic* pour l'Aubouinière ou l'Auboinière.

Se disant tous avoir fait abjuration de la Religion Prétendue Réformée ;

7° Pierre Marchegay, fils d'André Marchegay, sieur des Davières, de la paroisse de Saint-Denis de la Chevasse, aussi dudit évêché de Luçon, faisant profession de la Religion Protestante;

8° Pierre et François Lamy, fils de Théophile Lamy, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Denis le Vestu, et autres complices; lesdits Lamy, et deux autres de la compagnie desdits susnommés, absens, fugitifs et contumax.

Lesdits de la Fontenelle, Durcot, Berrenger, de la Varenne, Gastineau et Chabot appellants de toutes sentences rendues audit siège, où ils prétendent leur avoir esté fait grief : savoir celle du vingt-troisiesme de mars dernier par laquelle la contumace a esté déclarée bien instruite contre lesdits Lamy et contre les deux autres fugitifs, dont l'un étoit vestu d'un juste au corps gris blanc et l'autre d'un gris brun, ayant un chapeau gris, pour le proffit de laquelle contumace ils auroient été déclarés duement atteints et convaincus d'avoir tué et homicidé à coup d'armes à feu, Robert Burnouf l'un des assistans de (   ), Geffroy, sergent, dans la pièce du clos Barbou, lors de l'arrêt de prison des dits Relligionnaires et de s'estre absentés de leur pays et assemblés, avec les autres Relligionnaires, en la maison desdits Lamy, en la paroisse de Saint Denis le Vestu, pour sortir du royaume;

Lesdits Lamy d'avoir donné retraite et couché en leur maison tous lesdits Relligionnaires, avec leurs hardes et chevaux, pour faciliter et favoriser leur sortie du royaume;

Pour punition et réparation desquels crimes, et pour autres, mentionnés audit procès, ils auroient été condamnés par ladite sentence à faire amende honorable, tête et pieds nuds, la corde au col et en chemise, conduits par l'exécuteur des sentences criminelles, tenant en leur main chacun une torche ardente du poix de deux livres, tant à l'audience que devant le principal portail de l'église cathédrale dudit lieu de Coutances; et à l'un et à l'autre endroit, à genoux, demander pardon à Dieu, au roy et à justice, et ensuite au marché à bled du même lieu, pour y estre pendus et étranglés à une potence, qui pour cet effet y seroit dressée ; et après leurs corps y avoir posé vingt-quatre heures, estres portés au lieu patibulaire, pour y rester jusques à entière consommation;

leurs biens à nous desclarés acquis et confisqués, ou à qui il appartiendroit; sur iceux préalablement pris quatre cents livres d'intérêts vers lesdits héritiers Burnouf, dont il en seroit employé deux cents livres en rente pour faire une fondation pour prier Dieu pour la grâce de l'âme dudit Burnouf en l'église de Saint Nicollas dudit Coutances;

Lesdits sieur et damoiselle de la Viollière, Marie Berrenger, ladite damoiselle de Marmande, ladite Gastineau, ladite damoiselle Chabot et ledit Pierre Marchegay de s'être fuis et absentés de leur pays de dessein prémédité, pour sortir du royaume, et de s'être assemblés et retirés chez lesdits Lamy exprès, avec lesdits autres Religionnaires fugitifs, et de rébellion à l'arrest de prison de leurs personnes lorsque ledit Burnouf fut tué dans ledit Clos Barbou.

Et encore ledit sieur de la Viollière d'être relaps.

Pour punition et réparation desquels crimes, vû le grand âge dudit sieur de la Viollière, icelui sieur de la Viollière condamné demeurer dans une prison perpétuelle le reste de ses jours,

Et ledit Marchegay à servir Sa Majesté sur ses galères à perpétuité;

Lesdites Chabot, Kerveno et de la Viollière, femmes, et lesdites Berrenger et Gastineau, leurs filles suivantes, d'être rasées et renfermées dans une Religion (1), pour leur tenir lieu de prison, dans ledit évêché de Luçon à perpétuité; leurs biens à nous acquis et confisqués ou à quy il apartiendroit, sur iceux préalablement pris mille livres d'amende, et déclarés prenables solidairement des intérêts adjugés aux héritiers dudit Burnouf jusques à la somme de cinq cents livres;

Et à l'égard de ladite damoiselle de Marcande seroit nostre édict exécuté.

Et d'autant que ladite sentence ne pouvoit être exécutée contre les contumaces, à cause de leur fuite, ordonne qu'elle le seroit en effigie en la manière ordinaire, avec les causes de leur condamnation.

Et faisant droit sur la demande incidente contre ledit Godefroy, sergent, et conclusions dudit substitut pour le recelement et sous-

(1) C'est-à-dire communauté religieuse.

traction prétendus de l'or et argent trouvé dans les poches et bourses de plusieurs desdits Religionnaires, en plus outre que ce qui est contenu dans le procès-verbal dudit Godefroy, ledit Godefroy envoyé hors de nostre dite cour;

Le nommé Quinette, dit Huterel, [condamné] à rapporter et déposer au greffe dudit Coutances trente-neuf écus par luy pris à ladite damoiselle de Marmande, l'autre moitié à luy adjugée comme dénonciateur;

Nicollas Amy quatre escus blanc, par luy obéis (1);

Trois jours après la publication de la présente, autrement y seroit contraint.

Et faisant droit sur les requêtes des nommés Lescuyer et Dubosc, des sept et neuf dudits mois, ordonné que la sentence du vingt septième octobre précédent seroit exécutée.

Ce faisant, que le fils et la fille desdits sieur et damoiselle de la Viollière seroient conduits en la province de Poitou, pour y être mis en religion ou en pension en un lieu le quel seroit indiqué par le sieur évesque de Luçon, ainsi qu'il le jugeroit à propos, aux frais et dépens dudit sieur de la Viollière, et que la pension desdites trois filles, l'une du sieur de la Viollière et les deux autres de la damoiselle de Marmande, seroit payée sur le pied de six vingt livres par an pour chacune : la somme de cent cinquante livres à raison de quatre mois et demy pour lesdites damoiselles de Marmande, et de six mois pour la damoiselle de la Viollière, sur le pied de quarante écus par an, la somme de soixante livres, les dites sommes à prendre sur celles qui seroient déposées au greffe de Coutances, conformément à ladite sentence, ainsi que sur les autres effets étant déposés audit greffe a la quelle fin en seroit procédé à la vendue (1), préférence à tous autres, chacun sur ce qui leur appartiendroit avec dépens adjugés auxdits Lescuyer et Dubosc par préférence sur lesdits deniers.

Et faisant droit sur l'instance du sieur de la Greslerie Boudier, pour être payé de la somme de cent livres pour intérêts, dépence et nourriture par lui fournis [tant] auxdits Religionnaires qu'à leur cheval, réclamé par le nommé Marchegay, lesdits Relligionnaires

(1) *Sic.*
(2) *Sic.*

déchargés de ladite demande. Ce faisant ordonne que le cheval sequestré ès mains de Me Legrand, procureur, sera par lui représenté pour être vendu, et les deniers de ladite vendue employés pour payer tout ou partie de la taxe faite audit Godefroy, sergent.

Le surplus dudit procès consistant en cahiers d'information, interrogatoires desdits accusés, arrêtés, recollements, confrontations, exploits de perquisition, deffauts . . . . contre lesdits fugitifs, conclusions du substitut de nostre procureur général et tout ce qui fait a esté audit procès;

Lesdits Marchegay, de la Fontenelle, Durcot, Chabot, Berrenger et Gastineau entendus sur la sellette en leurs confessions et néances.

Iceux retirés, ouy le rapport du sieur voisin de Saint Paoul, conseiller commissaire.

Tout considéré,

Notre dite chambre, par son jugement et arrest, a mis et met l'appellation et ce dont est appelé au néant.

Réformant, veu ce qui résulte du procès, ordonne que ledit de la Fontenelle, Marchegay, lesdits Durcot, Chabot, Marie Berrenger et Gastineau seront incessamment conduits en la ville de Luçon, province de Poitou, sous bonne et sûre garde, pour être enfermés dans des maisons religieuses, communautés ou autres lieux qui seront réglés et indiqués par le sieur évêque de Luçon, pour y rester tant qu'il nous plaira.

Que les fils et filles dudit sieur de la Viollière seront aussi conduits dans ladite ville de Luçon, pour y être élevés dans une maison religieuse, ou autre lieu qui sera aussi indiqué et réglé par le sieur évêque de Luçon ;

A ordonné et ordonne que les pensions qui sont dues à ceux qui ont retiré les enfants dudit de la Viollière au pays de Coutances, ensemble les deux enfans de la nommée de Marmande, seront payés et des frais et dépens par eux faits en privilège sur les effets qui sont au greffe de Coutances et aux mains des particuliers;

A privé le nommé Godefroy, sergent, d'avoir aucune taxe sur les effets et biens desdits la Fontenelle, Durcot, Chabot, Marchegay, Berrenger et Gastineau;

A condamné ledit Quinette Huterel a raporter les soixante et dix-huit escus entiers par lui pris à ladite de Marmande, sans qu'il

y puisse prendre aucune part en qualité de dénonciateur ou autrement.

Raportera ledit Nicollas Lamy les quatre écus par luy obéis.

Ordonné que la sentence qui leur permet de reprendre leurs effets ès mains de ceux qui en sont saisis sera exécutée, ledit de la Greslerie évincé de sa demande.

A confirmé la contumace et condamnation jugés contre les deux Lamy frères et les deux fugitifs.

Seront les intherests adjugés par ladite sentence aux héritiers Burnouf payés sur les biens desdits Lamy et fugitifs.

Si donnons en mandement au premier des huissiers de notre cour de Parlement, ou autre, notre huissier ou sergent sur ce requis, mettre le présent arrest à due et entière exécution ; De ce faire te donnons pouvoir.

Donné à Rouen, en notre dite chambre des vacations, le dixieme jour de novembre l'an de grace mil six cent quatre vingt neuf, et notre règne le quarante septième.

Par la chambre des Vacations.

DUFOUR.

MÉLANGES

AVANT-PROPOS

D'UNE NOUVELLE ÉDITION DES *TRAGIQUES* D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

> Si jamais l'on pouvait en idée personnifier un siècle dans un individu, d'Aubigné serait à lui seul, le type vivant, l'image abrégée du sien.
>
> (SAINTE-BEUVE.)

I

Même avant de voir le jour, certains livres ont leur destin : *habent sua fata...* Celui-ci est, pour sa part, un des témoins, une

des victimes de la funeste année 1870-71, de notre guerre étrangère et de notre guerre civile. La première l'a arrêté au début de l'impression et a sans doute avancé la mort de l'éminent écrivain qui devait être le parrain de cette édition des *Tragiques*. La seconde l'a menacé dans son achèvement même ; car les désastreux incendies qui, en découronnant Paris, ont rendu la Commune à jamais exécrable, ont anéanti le cabinet et les travaux posthumes de ce premier éditeur ; et ils n'ont pas épargné non plus celui qui écrit ces lignes : en un mot, peu s'en est fallu que tout ce qui devait permettre la continuation de l'œuvre ne fût englouti en même temps.

Né dans de telles conjonctures, notre volume peut, en quelque sorte, se faire à lui-même l'application de certains vers de l'auteur des *Tragiques*, et dire avec lui :

> J'ai vu. . . . . la France affolée . . .
> Voicy le reistre noir foudroyer au travers
> Les masures de France. . . Et de doctes brigands. . .
> . . . . Et le furieux vice
> Et le meurtre public sous le nom de justice. . .
> Les temples, hospitaux, pillés et outragés,
> Les colléges détruits par la main ennemie
> Des citoyens esmus. . . . .

Il peut dire, hélas ! qu'il a vu, lui aussi,

> . . . . Eschauffer la bestise civile
> A fouler sous les pieds tout l'honneur de la ville. . .
> Piper les foibles cœurs du nom de liberté. . .
> Courir la multitude aux brutes cruautez. . .
> Moins propre à guerroyer qu'à la fureur civile. . .

Qu'il a été, une fois de plus, appelé

> A juger quelle beste est un peuple sans bride. . .

Et il peut s'écrier avec une amère douleur :

> O France désolée ! ô France sanguinaire !
> Non pas terre, mais cendre ! . . . .
> Tu donnes aux forains (*à l'étranger*) ton avoir qui s'esgare !

Comment se défendrait-on aujourd'hui de tels rapprochements ?

> Car nos yeux sont tesmoings du subject de nos vers.

Est-ce, en effet, pour son temps seulement que d'Aubigné semble avoir écrit :

> Vous ne semez que vent en stériles sillons,
> Vous n'y moissonnerez que volants tourbillons,
> Qui, à vos yeux pleurants, folle et vaine canaille,
> Feront pirouetter les esprits et la paille !

Et n'a-t-il pas été plus prophète, en vérité, qu'il ne voulait l'être, lorsque, maudissant Catherine de Médicis et sa fastueuse création des Tuileries, il prédisait ces sombres destinées :

> . . . . des os et des charbons,
> Restes de ton palais et de ton marbre en cendre,

associant encore ici, comme par une sorte de pronostication fatidique, le fatal *reistre noir* à ces prodigieuses catastrophes, qui n'étaient que trop réellement réservées à nos jours ?

Enfin, peut-on lire sans une impression de rage et de honte rétrospective des vers tels que ceux-ci, qui semblent dater d'hier :

> Après se vient enfler une puissante armée,
> Remarquable de fer, de feux et de fumée,
> Où les reistres, couverts de noir et de fureurs,
> Départent des Français les tragiques erreurs (1). . .

II

M. Prosper Mérimée et M. Ludovic Lalanne, en publiant leurs éditions nouvelles des *Aventures du baron de Fœneste* (1855) et des *Tragiques* (1857), regrettèrent de n'avoir pu obtenir communication des manuscrits de d'Aubigné, conservés chez M. le colonel Tronchin, près de Genève. En effet, M. Tronchin, plein d'obligeance d'ailleurs, ne se souciait guère, à cette époque, de mettre ses précieuses archives à la disposition des chercheurs, dont il appréhendait quelque peu la curiosité indiscrète, surtout en ce qui touchait les papiers de d'Aubigné et ceux du célèbre docteur Tronchin, l'ami de Voltaire, parfois sujets à caution (2).

Toujours est-il que, quelques années après, en 1863, je fus plus

(1) Voir pour tous ces vers, *passim*, p. 62, 43, 144, 38, 224, 208, 224, 218, 226, 34, 51, 43, 300, 297, 216.

(2) C'est ce que nous avait affirmé M. Sayous, qui d'ailleurs connaissait ces papiers, ayant été exceptionnellement admis à les consulter.

heureux. Je reçus à Bessinges, près Genève, dans cette belle propriété du colonel Tronchin où sont soigneusement gardées ses archives de famille, et le meilleur accueil et la plus complète communication des papiers de d'Aubigné. Dès lors, il me fut permis de publier pour la première fois un inventaire exact de ces documents (*Bull. de la Soc. d'Hist. du Prot. franç.*, XII, 465).

Lorsque, en 1869, M. Mérimée et M. Jouaust eurent formé le projet de donner une nouvelle édition des *Tragiques*, je fus prié par eux de voir, dans un voyage que je faisais alors à Genève, s'il me serait possible de leur procurer une révision du texte imprimé, faite sur le manuscrit de Bessinges. L'autorisation me fut gracieusement accordée et, comme je n'avais pas le loisir d'en profiter moi-même, M. Theremin voulut bien, avec une rare obligeance, se charger d'accomplir cette tâche longue et minutieuse. Il s'en est acquitté avec un soin et une promptitude dont nous ne saurions assez le remercier.

Dès le mois d'avril 1870 on put mettre sous presse, et M. Mérimée, qui réservait ses annotations pour la fin, avait déjà reçu de M. Jouaust les cinquante-six premières pages du présent volume, lorsque le fléau d'une guerre insensée vint tout à coup précipiter notre pays dans l'abîme des barbaries et des calamités. C'en était donc fait pour longtemps de semblables travaux. *Cedat toga armis!*... M. Mérimée, déjà bien malade, quitta Paris le 11 septembre, pour gagner Cannes, où sa santé l'obligeait à chercher chaque hiver un refuge. Ses jours étaient comptés, et il ne se faisait aucune illusion. Il succomba en arrivant, le 23 septembre, et le siége de Paris, qui avait commencé le 19, ne nous permit d'apprendre sa mort que trois mois après, par un de ces journaux de Londres qui nous parvenaient irrégulièrement et longtemps après leur date.

Heureux ceux à qui il a été donné de terminer leurs jours à temps pour ne pas assister à ce spectacle navrant de nos misères! Comme si ce n'eût pas été assez des douleurs et des humiliations que nous avait infligées ce lugubre siége de notre capitale, — siége conduit Dieu sait comme! et avec quelle funeste infatuation! — il fallut y ajouter les hontes et les épouvantements d'une autre guerre, — *plus quam civile*, — d'un second siége, dont l'histoire serait, certes, une page digne de la plume vengeresse de l'auteur des *Tragiques!*...

III

Pacis artes colere inter Martis incendia : chose malaisée! comme le dit d'Aubigné lui-même au début de ses *Mémoires* (p. 10). Si pourtant un ouvrage se trouvait approprié à de pareilles circonstances, c'était bien celui dont les tableaux portaient ces titres d'une sinistre actualité : *Misères, — Princes, — Chambre dorée, — Feux, — Fers, — Vengeances, — Jugement!* N'étaient-ce pas là, en effet, comme les rubriques du cycle infernal que nous venions de traverser?

J'en fus frappé lorsque M. Jouaust, voulant reprendre le travail interrompu, me demanda de donner mes soins à cette édition. Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, la maison de la rue de Lille où demeurait M. Mérimée n'était plus, le 26 mai 1871, qu'un monceau de cendres : sa belle bibliothèque d'érudit et fin connaisseur, qu'il avait léguée à l'Institut, ses riches collections, ses manuscrits, ses correspondances inédites de Victor Jacquemont et de Stendhal, tout était anéanti! Les matériaux qu'il avait préparés pour l'annotation des *Tragiques*, et auxquels j'avais moi-même apporté ma petite part, avaient eu le même sort. De mon côté, avec l'Hôtel de ville, entièrement dévoré par les flammes, j'avais vu disparaître, non-seulement tous les services si précieux que j'avais à diriger : — Travaux historiques, — Archives, — Etat civil, — Bibliothèque, — Collections de toutes sortes, destinées au musée municipal de l'Hôtel Carnavalet, — mais aussi mon propre cabinet, situé au coin de l'avenue Victoria, et tout ce qu'il renfermait de livres, d'objets, de papiers m'appartenant, parmi lesquels se trouvaient bien des notes bibliographiques et philologiques, relatives à d'Aubigné, qui me font faute aujourd'hui !...

Le principal restait, mais restait seul : c'est-à-dire la copie de notre volume qui, par bonheur, était demeurée à l'imprimerie, et dont sept demi-feuilles (soit 56 pages) se trouvaient déjà tirées. C'est donc là que j'ai commencé ma tâche de réviseur, en suivant les errements qui avaient été adoptés par M. Mérimée et M. Jouaust. Chemin faisant, j'ai examiné de près les antécédents des *Tragiques*, recherché les éclaircissements et les améliorations que comportait notre édition nouvelle.

IV

D'Aubigné avait son poëme « depuis trente-six ans et plus » sur le métier, et il ne l'avait pas, tant s'en faut, tenu secret, lorsqu'il se

décida en 1616 à le publier, sous le voile d'un anonyme transparent et avec l'aide d'une petite ruse littéraire qui ne devait tromper personne. Il supposa un abus de confiance d'un sien serviteur, « le larron Prométhée, » lequel expose, dans un Avis aux Lecteurs, que s'il a dérobé son maître, c'est afin de faire bénéficier le public de son larcin, en ôtant les *Tragiques* de dessous le boisseau où ledit maître les tenait depuis trop longtemps. Cette première édition est petit in-4, et il est probable qu'elle fut faite à Maillé, comme celle de l'*Histoire universelle*. En voici le titre :

LES

TRAGIQVES

—

DONNEZ AV PVBLIC PAR

le larcin de Promethée.

AV DEZERT,

PAR L. B. D. D.

M. DC. XVI.

Je ne vois nulle part que l'on ait remarqué et expliqué ces quatre initiales L. B. D. D., derrière lesquelles notre auteur se cache... *et se cupit ante videri.* L'explication que j'en ai trouvée me semble d'autant plus incontestable qu'elle m'a été fournie par d'Aubigné lui-même. C'est lui, en effet, qui nous dit dans ses *Mémoires* (à l'année 1590) qu'à l'assemblée de Chatellerault « toutes les aigreurs et duretez lui furent imputées, et qu'on l'appela le *Bouc du Dezert*, parce que tous deschargeoient leurs haines sur lui. » *Le Bouc Du Dezert,* tel est le surnom sous lequel il se désigne

encore ici lui-même, et que confirme d'ailleurs le nom de lieu supposé : *Au Dezert* (1).

La préface de cette première édition en promettait dès lors une seconde avec des compléments. L'auteur la donna quelques années après, petit in-8, mais sans date ni lieu d'impression, et il y mit son nom :

LES

TRAGIQVES

CI-DEVANT

DONNEZ AV PVBLIC

par le larcin de PROMETHÉE.

Et depuis

AVOVEZ ET ENRICHIS

par le S[r] D'AVBIGNÉ.

★

Cette édition, devenue beaucoup plus rare que la première, est comme elle en caractères italiques. Elle a 333 pages et 16 feuillets non paginés, qui contiennent, outre l'*Avis aux lecteurs* et la *Préface* en vers, trois sonnets et un remplissage final en prose. Il y a environ 400 vers nouveaux intercalés çà et là dans les sept livres, et le poëme compte ainsi 9,274 vers (2).

(1) Curieuse annotation qu'on lit dans le *Manuel du Libraire*, à propos de cette première édition, en tête de son article sur d'Aubigné : « Cet ouvrage satirique en vers est écrit avec chaleur, mais sans correction. » — M. Prud'homme eût-il mieux dit!

(2) M. Lalanne en a compté 8,972 (y compris les 414 de la préface en vers); mais d'après le décompte qu'il fait des sept Livres, il y aurait erreur pour le Livre III, lequel a 1,089 et non 390 vers. — Voici les chiffres, d'après notre manuscrit : I. *Misères*, 1,380. — II. *Princes*, 1,530. — III. *Chambre dorée*, 1,044. IV. *Les Feux*, 1,416. — V. *Les Fers*, 1,564. — VI. *Vengeances*, 1,122. — VII. *Jugement*, 1,218. — Total : 9,274. (V. aux *Notes*, p. 339.)

V

On ne connaît que ces deux éditions. Cependant la *Bibliotheca exotica* de George Draud, publiée à Francfort en 1625, mentionne une : SECONDE ÉDITION, *avec augmentation d'une quarte part, remplacement des lacunes de la précédente et plusieurs pièces notables adjoustées. A Genève, chez les héritiers et vefve de Pierre de la Rovière,* 1623. La *Bibliotheca exotica* est une compilation des catalogues de librairie des foires de Francfort.

On s'est demandé si ce ne serait pas là une *troisième* édition, ou si ce titre, pris sur un prospectus ou catalogue de librairie de 1623, ne désignerait pas tout bonnement la *seconde* édition, celle (sans date) qui vient d'être indiquée. Cela ne nous paraît pas faire doute : ce n'est point le relevé d'un titre, c'est une simple annonce de librairie, qui se rapporte à l'édition sans date, et qui nous apprend (ce que son titre nous laissait ignorer) : le lieu d'impression (Genève), le libraire (Pierre de la Rovère), et l'année (1623).

Qui sait, après tout, si l'on ne découvrira pas quelque jour un exemplaire inconnu de cette même *seconde édition,* portant exactement le titre libellé ci-dessus? En d'autres termes, qui sait si la seconde édition n'a pas eu deux titres : 1° celui (sans date) que portent les exemplaires jusqu'ici connus; 2° celui qui aurait été porté tel quel au catalogue transcrit par George Draud (1623) ? Voici un fait qui peut autoriser cette conjecture.

On ne connaissait jusqu'ici qu'une édition des *Petites Œuvres meslées* de d'Aubigné; on n'en avait du moins signalé que des exemplaires de 1630. Or, je viens de constater *de visu* qu'il y a eu de cette même édition un premier tirage, ou du moins une première émission d'exemplaires, avec un titre différent et portant la date de 1629. Cette première émission aura eu lieu avant la mort de d'Aubigné; puis le titre aura été modifié l'année suivante. L'exemplaire de ce premier tirage qui nous permet de faire cette constatation instructive appartient à la Bibliothèque de Zurich : en existe-t-il d'autre? Ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que le titre porte : *Second Recueil | des | PETITES | ŒVVRES | du | S^r d'Aubigné. | A Genève, | chez Pierre Aubert, | Imprimeur Ordinaire de la Républi | que et Académie. | M. DC. XXIX.* — Second recueil! tandis qu'il n'en avait pas paru de premier. C'est encore là une de ces surprises familières à d'Aubigné, et peut-être est-ce à cause de cela qu'on jugea à propos de substituer à ce titre

celui-ci, qui était seul connu : *Petites | ŒVVRES | Meslées | du | sieur d'Aubigné. | Le contenu desquelles se void és pages sui | vantes la Préface. | A Genève | Chez Pierre Aubert. | Imprimeur Ordinaire de la Républi- | que et Académie. | M. DC. XXX. | Avec permission et privilege.*

Cette constatation explique enfin l'article du troisième inventaire dressé après la mort de d'Aubigné, où les *Petites Œuvres* sont désignées sous le titre de *Second Recueil du Sr d'Aubigné*, qui n'avait pu être compris jusqu'ici, et prouve en outre que le volume fut imprimé du vivant de d'Aubigné, et non par les soins des héritiers, comme on le croyait. (V. Sayous, II, 236, et Heyer, p. 42 et 49.)

Quant à une certaine lettre de Guy-Patin demandant, le 10 mars 1654, qu'on lui envoie « les *Tragiques* de M. d'Aubigné, depuis peu réimprimés à Genève, in-8, » il me paraît hors de doute qu'il s'agit encore ici de cette même *seconde* édition, qui, étant sans date, a pu fourvoyer plus d'une fois et pendant assez longtemps les amateurs. Ce qui est sûr, c'est que cette soi-disant réimpression n'a jamais été signalée (1).

VI

Un point moins facile à éclaircir, au premier abord, c'est celui de savoir si d'Aubigné eut ou n'eut pas la pensée de donner une *troisième* édition, et si le manuscrit transmis à ses héritiers, et que nous publions, eut ou non cette destination. On remarquera d'abord qu'il porte à la première page cette mention que l'on a pris soin de reproduire sur notre titre : *Donné à l'imprimeur le 5 aoust*, qui, si elle était complète, devrait trancher la question. Mais à quelle année la rapporter, et, partant, de quelle édition s'agirait-il? A-t-elle vu le jour? L'état du manuscrit ne laisse pas supposer qu'il ait passé par les mains des compositeurs d'imprimerie. Enfin l'examen du texte même exclut l'idée qu'il ait pu servir à imprimer soit une *troisième,* soit la *seconde* édition; car on verra que, s'il renferme des additions et des variantes, au fond c'est la leçon primitive, le premier jet de l'auteur qui subsiste, tel que dans l'édition de 1616. D'où il faut conclure, ou qu'il y serait revenu en détail, en préparant sa troisième édition, — ce qui n'est guère

(1) La *Bibliothèque historique* de Lelong et Fontette fourmille d'erreurs dans ses articles sur d'Aubigné. Elle compte, sans y regarder, *cinq* éditions des *Tragiques.*

admissible, — ou qu'il avait écrit la susdite mention à titre de simple *memento* sur son manuscrit, tandis qu'il envoyait une copie différente de ce manuscrit à son imprimeur, soit pour la première, soit pour la *seconde* édition. Ce qui rend cette dernière hypothèse assez plausible à nos yeux, c'est qu'une feuille volante, qui s'y trouve jointe et qui contient des *errata* et *addenda*, renvoie aux pages de l'edition de 1616, et que ces *errata* et *addenda* ont effectivement servi pour l'édition de 1623.

Toujours est-il qu'on lit dans le testament olographe de d'Aubigné, en date du 24 avril 1630 : «..... Je recommande à mes amis... la réimpression de mes *Tragiques* et autres (manuscrits), s'ils le trouvent à propos. Et, quant aux mille exemplaires qui sont à Rolle, je désire qu'ils soient vendus, et leur prix mis à ma succession, hormis deux cents desquels je fais don par moitié à M. Tronchin et à La Fosse (son fils Nathan), à chacun cent. » Ainsi, il n'avait point fait, mais il souhaitait que ses amis fissent, à l'aide de notre manuscrit, une reimpression de ses *Tragiques*. Ils ne jugèrent pas à propos de réaliser ce vœu (1)...

VII

La *troisième* édition (*magno proxima intervallo*) est donc bien celle que M. Lud. Lalanne a donnee en 1857 dans la *Bibliothèque Elzevirienne* de Jannet, après avoir consacré près de deux annees à établir son texte sur les deux éditions publiees du vivant de l'auteur, et à l'accompagner de notes historiques et philologiques. C'était là un travail ardu, considérable, et dont l'accomplissement fut un grand service rendu à notre littérature, au public, et aux futurs éditeurs des *Tragiques*. Car la difficulté extrême que l'on avait à se procurer ce poëme et celle que l'on éprouvait à sa lecture en faisaient, pour ainsi dire, une lettre morte; et c'était certes grand dommage, puisque d'Aubigné merite d'être placé, comme le dit M. Lalanne, au premier rang parmi les prédecesseurs des grands écrivains du XVII[e] siècle.

(1) Le 28 mai 1630, les commissaires chargés de « visiter les escripts de feu M. d'Aubigné rapportent... qu'ils n'ont point trouvé ce qu'il a augmenté de ses *Tragiques*, et Madame sa vefve leur a dit qu'elle les avoit, et que le défunct les luy avoit donnés pour les envoyer à son frere à Londres. » (Philippe Burlamacchi, établi en Angleterre.) — (Heyer, *d'Aubigné à Genève*, notice et documents inédits. Genève, 1870. In-8, p. 49).

Cet envoi a-t-il été fait? Oui, puisque le volume est conservé au British Museum. (Voir aux *Notes*, p. 339, les renseignements que nous donnons à ce sujet.)

VIII

Ainsi, l'édition que nous avons entrepris de mettre sur pied est la *quatrième*. Elle donnera satisfaction aux connaisseurs, pour qui l'existence d'un manuscrit laissé par l'auteur, et encore inexploré, était un *desideratum* fâcheux; car ce n'est pas pour eux qu'a été fait le dicton : *Ignoti nulla cupido.* — Non que ce manuscrit ait apporté à notre texte des changements d'une grande importance, mais il nous a fourni, en bien des cas, une lecture meilleure, et par conséquent un éclaircissement naturel de certains mots mal déchiffrés et estropiés dans les éditions antérieures. Parfois aussi, il faut bien le dire, il risquait de nous induire en erreur, si nous n'avions pris garde, car c'était l'imprimé qui avait raison contre le manuscrit. Tant la correction était et est chose chanceuse avec un auteur tel que celui des *Tragiques!* Tant l'écriture et l'orthographe étaient chez lui également fantasques! Son *Histoire universelle* est là pour montrer quels furent les fruits habituels de cette incurable irrégularité.

Je n'ai pas cru devoir recommencer le labeur d'annotation de M. Lalanne : en venant après lui, on est désormais et nécessairement son tributaire. Je me suis attaché de préférence à rectifier quelques erreurs, à commenter quelques passages non expliqués, à compléter certains rapprochements. Le système adopté de notes renvoyées à la fin du volume ne se prêtait pas d'ailleurs, comme celui des notes au bas des pages, à un commentaire courant et à beaucoup de détails. Or, avec un auteur comme d'Aubigné, il faut se retenir pour ne pas annoter à outrance.

Ce poëme étrange des *Tragiques*, si plein de vie et de grandeur, a, pour la postérité surtout, un double inconvénient : c'est, d'une part, un certain manque de clarté, qui est dans le dessein de l'auteur; d'autre part, une forme tout à fait personnelle, énigmatique, tantôt à force de surabondance et de prolixité, tantôt à force de concision.

> J'évite d'être long, et je deviens obscur.

Ch. Read (1).

(1) Il est superflu d'insister sur l'importance d'une publication qui nous donnera le texte définitif de l'œuvre la plus éclatante de d'Aubigné. Il ne nous reste qu'à lui souhaiter, après de si fâcheux contre-temps, un accueil digne du zèle et du savoir de son nouvel éditeur : *Grata superveniet quæ non sperabitur hora!* (*Réd.*)

BIBLIOGRAPHIE

L'aristocratie féodale et les Calvinistes en France. — Tome premier par J.-B. Loutchitzki. — Kief, 1871, un volume (en russe) grand in-8 de 562 pages, plus un appendice de documents français de 70 pages.

Un jeune et savant étranger, Russe de patrie, grec de religion, M. Loutchitzki, vient de publier, pour l'obtention du grade de « maître » à l'université de Kief, le premier tome d'une étude sur la *Réaction féodale en France pendant le XVI*e *et le XVII*e *siècle*. Cet ouvrage mérite de notre part une mention toute spéciale. Déjà, lors de son concours pour la licence, M. Loutchitzki s'était occupé incidemment du protestantisme, en prenant pour l'un des sujets de sa thèse Michel de l'Hôpital et le rôle qu'il joua à l'époque de la Saint-Barthélemy. Aujourd'hui, c'est à notre histoire même qu'il se consacre avec une infatigable ardeur. L'aristocratie féodale et le calvinisme, tel est le vaste sujet qu'il étudie jusque dans ses replis les plus intimes, cherchant à travers les faits à découvrir et à coordonner les idées, décrivant avec un soin minutieux les éléments complexes de ces partis religieux et politiques auxquels la France fut livrée pendant les guerres qui suivirent la Saint-Barthélemy.

C'est au côté politique qu'il s'attache de préférence. L'analyse des institutions discutées dans les assemblées protestantes, les vingt-cinq pages sur le caractère et les écrits d'Hotman, sont une preuve, entre beaucoup d'autres, du sérieux avec lequel l'auteur a traité des questions qui sont loin d'avoir encore été suffisamment mises en lumière.

Il ne s'est pas contenté de mettre à profit, avec une connaissance que l'on rencontre rarement à ce point, même au milieu de nous, toutes les sources imprimées anciennes ou modernes qu'il soit possible de consulter sur cette importante époque : il a de plus su puiser dans les trésors inédits des archives impériales de Saint-Pétersbourg, et en a même inséré comme appendice plusieurs documents. Nous citerons, entre autres, des lettres de Montmorency, Damville, Nemours (1574-1575), et la requête présentée au roi par la noblesse du Forez.

Ce n'est pas la première fois que la science russe s'intéresse à notre

histoire. Un autre savant, M. Ossokine, de Kazan, s'est depuis de longues années voué aux Albigeois et à leur douloureux martyrologe. Félicitons-nous de ces incursions sur notre domaine, et trouvons-y un puissant motif d'émulation.

Il nous a semblé intéressant de prier M. Loutchitzki d'exposer luimême à nos lecteurs le plan et les idées principales de son premier volume. En reproduisant cette analyse dans le *Bulletin*, nous entendons laisser à l'auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il énonce, sauf à revenir plus tard sur quelques-unes de ses assertions.

Raconter l'histoire de la dernière lutte soutenue pendant près d'un siècle contre l'autorité royale par les éléments réactionnaires, les communes, des provinces entières et la féodalité minée et presque mourante; étudier les phases successives et le développement graduel de cette lutte; expliquer les causes qui amenèrent la décadence de l'indépendance locale et empêchèrent la réalisation des projets qui tendaient à constituer en France une sorte de république fédérative; montrer enfin pourquoi la réaction échoua dans sa révolte contre la centralisation, tel est en termes généraux le but de l'ouvrage.

Il formera trois volumes. Dans le premier j'étudie les commencements de la lutte et je m'efforce de montrer par quelles vicissitudes le mouvement purement religieux, au début, s'est transformé en un mouvement qui n'avait plus au fond qu'une tendance politique.

Dans son principe il n'avait aucun rapport avec le mécontentement politique et social du peuple. Il provenait de causes exclusivement morales, l'état de corruption du clergé, par exemple, et il ne se propageait que parmi les paisibles populations des villes du centre. Au midi, le protestantisme n'a compté à l'origine qu'un nombre restreint d'adhérents (1).

Il n'était pas maître de la situation. L'organisation, l'unité des doctrines, la discipline, en un mot tout ce qu'on trouve dans les années suivantes, lui faisait encore défaut, il ne pouvait se soutenir que par la protection de la cour. Mais le gouvernement n'avait pas, comme il l'eut en Angleterre et en Allemagne, un intérêt particulier à adopter les doctrines nouvelles. En sorte que lorsque la persécution eut éclaté et que les réformateurs eurent perdu le soutien de la cour, le protestantisme français se trouva exposé aux plus

(1) Voir p. 53 à 65, et surtout p. 64.

grands périls. Rien n'indiquait qu'il fût en état de supporter l'orage ; on pouvait même craindre son extinction complète (1).

Le moment était critique. Il fallait chercher une route nouvelle ou périr. La Réforme ne pouvait se sauver qu'en unissant sa cause à celle du peuple et en créant une organisation inflexible, où toutes les forces seraient dirigées vers un seul but, sans respecter la liberté de l'individu.

Cette route nouvelle fut trouvée. Déjà dans Farel on observe une tendance marquée vers l'organisation sévère. Mais celui qui donna une impulsion décisive au mouvement, ce fut Calvin, esprit condensateur par excellence (2). Dès qu'il se fut définitivement établi à Genève, toutes les imperfections qui affaiblissaient le protestantisme français disparurent. Un système tout à fait complet fut introduit parmi les protestants. Ils commencèrent à ne former qu'une seule société ; la diversité des opinions fut supprimée ; une discipline sévère jusqu'à l'intolérance régla la conduite des membres de l'Eglise. Instruits à Genève, à l'école rigide de Calvin, sous sa surveillance personnelle, les ministres, hommes inflexibles autant qu'intrépides, s'introduisaient en France et reprenaient hardiment la tâche que les premiers réformateurs ne pouvaient achever eux-mêmes (3). Ils y réussirent : la constitution d'un corps animé d'un même esprit écarta le danger de l'anéantissement.

Ce ne fut pas là cependant la seule cause du salut et des succès du calvinisme. Tandis qu'il travaillait à créer une organisation et à élaborer une discipline, un mouvement d'un autre genre, mouvement purement politique et social, commençait à gagner les rangs de la noblesse et à se propager parmi les habitants des villes.

La centralisation, avec les conséquences inévitables qu'elle entraîne, pesait de plus en plus lourdement sur les populations qui conservaient le souvenir de leurs anciennes libertés, de leurs priviléges et de leurs droits. Dans les communes du sud, telles que la Rochelle, Montauban, Nîmes, l'esprit d'opposition couvait toujours : quoique le parti des royalistes y conservât un grand nombre d'adhérents, celui du peuple n'y était pas insignifiant. Ce dernier ne vivait pas en bonne harmonie avec l'autorité souveraine : l'esprit et l'amour des franchises locales l'emportaient sur son attachement au roi. D'autre part le gouvernement avait pris depuis longtemps la résolution de supprimer les priviléges et les libertés des com-

(1) Voir p. 65, 69, 70.
(2) P. 70 à 89 : Activité de Calvin à Genève, ses théories, son individualité.
(3) P. 90, 93, 94, 98.

munes. De là une lutte acharnée entre lui et le parti des *zélés*, défenseurs de ces libertés (1).

C'est parmi eux que le calvinisme trouva ses plus ardents auxiliaires (2). Plus le mécontentement s'étendait parmi les habitants des villes et plus s'augmentait le nombre des réformés. (La plupart des églises furent fondées de 1559 à 1563) (3). Là ne se bornèrent pas les conquêtes du protestantisme. Le mouvement qui avait éclaté parmi les gens des communes trouvait un écho dans les rangs des seigneurs. Les mêmes causes, le même mécontentement, les mêmes souvenirs poussaient à la révolte la noblesse et les citadins (4). Pour la religion nouvelle il y avait là un appui des plus solides, l'appui des talents militaires, de la haute position sociale, des égards que la noblesse obtenait de l'autorité royale elle-même. (Henri II qui fit brûler des hommes appartenant aux classes moyennes, n'osa pas traiter de même les gentilshommes.)

Peuple et noblesse, le calvinisme pouvait satisfaire aux aspirations de l'une et de l'autre classe. Tandis que son fondateur proclamait hautement son attachement à l'aristocratie, un grand nombre de pasteurs, prêchant dans les villes et les campagnes, se posaient en défenseurs de la démocratie (5). Implacable dans ses dogmes, sévère dans sa discipline morale, le calvinisme ne l'était pas dans ses opinions politiques. Il laissait le chemin ouvert à toute espèce de théories. Désireux de gagner le plus grand nombre d'adhérents, il s'adaptait aux circonstances (c'était d'ailleurs une habitude chez tous les réformateurs du XVIe siècle).

En outre la rigidité de la discipline attirait les sympathies des deux partis : des nobles, mus par les passions qui sont toujours en force pendant les bouleversements politiques et sociaux ; du peuple indigné de la dépravation de la cour (6).

Deux des éléments qui venaient constituer le calvinisme, la noblesse et les communes manquaient également des capacités propres à la direction des affaires. Ils n'avaient pu encore former ni un plan d'action général, ni des institutions assez fortes pour les unir. Ils ne savaient quel parti prendre, de quel côté se tourner ils hésitaient à entrer en lutte ouverte avec le gouvernement (voir la

(1) P. 36-41. Cf. p. 208 et sq. *Histoire de la Rochelle et de ses relations avec l'autorité royale.*

(2) P. 102-105. Voir p. 215 : Comment le mécontentement politique accrut le nombre des calvinistes.

(3) P. 103.

(4) P. 20 à 36, 100 à 102.

(5) P. 83-85, 103, 104.

(6) P. 34, 35, 95.

conduite de Coligny) (1); dans leurs pamphlets ils s'efforçaient d'exprimer leur attachement pour le roi.

Ce fut donc au troisième élément, aux ministres à se poser en chefs du mouvement. Eux étaient préparés à commencer la lutte. Leur but était nettement défini; marchant en avant d'un pas ferme ils espéraient écraser l'abomination de l'idolâtrie. Rien ne pouvait les arrêter ; la paix conclue par Condé rencontra de leur part une opposition acharnée (2). La constitution des Eglises était admirablement disposée pour leur faciliter l'exécution des projets, la récolte de l'argent, le soulèvement des masses sans que le gouvernement en pût concevoir le moindre soupçon (3). C'est ce qui explique, entre autres causes, l'influence sans bornes que les ministres exercèrent sur le peuple et l'attachement des fidèles pour leurs pasteurs (4). De là aussi l'empreinte purement religieuse de ces premières guerres (*bella sacra*) (5). Cette influence exercée par les ministres fut des plus salutaires. La direction qu'ils donnèrent aux passions, les guerres qu'ils provoquèrent, contribuèrent dans une grande mesure au développement des calvinistes. Ces guerres étaient pour eux une école excellente où ils pouvaient, en s'habituant à la lutte, élaborer leurs théories politiques et fonder leurs institutions (6).

Plus l'anarchie croissait et plus le gouvernement se montrait faible : plus aussi les éléments politiques du parti huguenot se préparaient à défendre par leurs propres forces leurs droits et leurs libertés (7). Il devait en résulter bientôt inévitablement l'affaiblissement de l'influence et de l'autorité des pasteurs et la prépondérance de jour en jour plus marquée des intérêts politiques sur les intérêts religieux.

En effet, dorénavant il y aura deux fractions dans le camp calviniste, l'une politique, l'autre que nous appellerons consistoriale. Les relations deviendront de plus en plus tendues, les plaintes des ministres contre la dépravation des mœurs plus virulentes et plus multipliées; l'animosité qui se fait jour chez eux contre la noblesse est une preuve palpable de cette division.

Dès la troisième guerre les causes du soulèvement sont plus politiques que religieuses, et une autre question surgit alors : quel

(1) P. 109 à 112.
(2) P. 121-122.
(3) P. 106.
(4) P. 107, 109.
(5) P. 118 à 120.
(6) V. *Histoire de Montauban*, p. 123 à 126.
(7) P. 129 à 130, 134.

sera dans le parti l'élément prépondérant, la démocratie représentée par les villes ou l'aristocratie personnifiée dans la noblesse ?

Ce fut la Saint-Barthélemy qui apporta la solution (1). Les huguenots furent persuadés que le massacre avait eu pour but l'anéantissement de la noblesse. En présence du péril qui le menaçait, c'était à elle qu'il appartenait d'engager le combat et de sauver à la fois l'Etat et la liberté.

L'impression produite par la nouvelle de la Saint-Barthélemy fut des plus formidables, mais c'est surtout dans l'intérieur des villes appartenant aux huguenots que la consternation fut à son comble (2). Elle amena un résultat des plus graves, la recrudescence du parti des royalistes composé principalement des hommes riches et aisés, des gros bourgeois, des gens de robe longue. Pendant les années qui précédèrent la Saint-Barthélemy les royalistes avaient succombé dans leur lutte contre les zélés. Maintenant ils relevèrent la tête. La bourgeoisie trouvait le moment favorable pour se poser en maîtresse des affaires et chercher un appui parmi ces calvinistes modérés qui n'avaient d'autre but, d'autres intérêts que ceux de la religion. Elle leur représenta que désormais la guerre était devenue impossible, que les forces faisaient défaut aux réformés, que la noblesse ne s'ébranlerait pas, et ses raisonnements produisaient une profonde impression sur des esprits que le récent massacre avait prédisposés à la crainte. Dans plusieurs villes les modérés s'allièrent aux royalistes et leur acquirent, par cette fusion, une prépondérance marquée : on peut en constater le développement dans les rapports qui s'établirent entre les villes et la cour (3). Le parti des royalistes ne tendait qu'à rendre les villes au gouvernement ; quand les événements leur étaient défavorables, ils ne reculaient pas devant la trahison pour atteindre ce but (4). En vain les zélés multipliaient-ils leurs efforts pour changer la direction des affaires ; on les écoutait à peine et tout au plus leur opposition retardait-elle de quelques instants la soumission à laquelle inclinaient tous les esprits.

Telle est la position que prit dans les villes la démocratie calviniste. Elle s'était scindée; elle se fusionnait avec les royalistes : elle compromit sa cause et laissa échapper toute possibilité de se placer à la tête du mouvement.

(1) Le massacre est décrit au chapitre Ier, mais exclusivement d'après les relations huguenotes, en vue de montrer l'impression qu'il a produite.
(2) P. 139 à 145.
(3) P. 149 à 156 : Lutte des partis à Montauban et à Nîmes.
(4) P. 168-208 : Conduite des bourgeois de Sancerre.

La noblesse s'était posée bien autrement. Tandis que les villes perdaient, dans leurs dissensions intestines, un temps précieux, elle, au contraire, rassemblait toutes ses forces pour recommencer la lutte. C'était contre elle que le massacre avait été dirigé. Dans ses écrits elle n'hésitait plus à flétrir le gouvernement. Elle proclamait hautement que ses obligations envers le roi son suzerain, avaient été violemment rompues : une trahison inouïe lui donnait désormais le droit de résistance armée (1). A l'extérieur les nobles qui s'étaient réfugiés en Angleterre et en Allemagne consacraient tous leurs efforts à y recruter des auxiliaires. A l'intérieur ils donnaient le signal de la révolte. Soutenus par les zélés, ils parvenaient à vaincre, dans les villes du sud, l'opposition des royalistes et à s'installer à Montauban, à Milhau (2). Les conquêtes se succédaient facilitées par la faiblesse du gouvernement qui n'avait point préparé les moyens d'étouffer la rébellion (3). Les institutions politiques s'organisaient. Les assemblées de Saint-Anthonin, de Milhau et de Peyresgade, dirigées par la noblesse, nommaient de leur autorité privée les gouverneurs des villes et des provinces : tous étaient choisis dans ses rangs (4).

L'infatigable activité et les succès de la noblesse entraînèrent les habitants de Nîmes et des contrées environnantes. A Nîmes les zélés triomphèrent de l'opposition des royalistes et parvinrent à gagner les modérés que le soulèvement général des gentilshommes commençait à rassurer (5). Les provinces de l'est suivirent la même marche que celle de l'ouest; seulement les institutions politiques de l'assemblée de Nîmes portaient une empreinte plus démocratique : les gouverneurs des villes furent choisis indistinctement dans l'une et l'autre classe (6). En Dauphiné ce fut presque exclusivement dans les rangs de la noblesse que la révolte trouva des partisans dévoués (7). L'assemblée de Réalmont confirme les résolutions des réunions précédentes et dans les provinces de l'ouest le droit de commandement sur les villes fut définitivement acquis à la noblesse.

Une ville néanmoins, une seule, essaya de résister à cet ascendant et d'obtenir la direction du mouvement pour le faire tourner

(1) P. 159 à 162.
(2) P. 164 à 174 : D'après des documents inédits.
(3) P. 181-184 : D'après des documents inédits.
(4) P. 174 à 176.
(5) P. 185 à 192.
(6) P. 191.
(7) P. 197.

en faveur de la démocratie. Ce fut la Rochelle (1). Mais elle n'avait aucune chance de succès. Les ministres, poussés par leur haine contre l'élément aristocratique, s'unirent aux zélés et changèrent la ville en un véritable champ de bataille. La lutte fut acharnée. La noblesse céda et s'éloigna : elle se sentait atteinte par le soufflet qu'avait reçu La Noue. Le triomphe de la démocratie fut pourtant de courte durée. L'éloignement des nobles rendait force et courage aux royalistes et aux modérés. Leurs instances réitérées et les calamités inséparables d'un siége contraignirent enfin les zélés eux-mêmes à conclure avec le gouvernement une paix des plus misérables. Cette paix fut repoussée par les protestants du sud et par la noblesse huguenote tout entière dont la défaite de la Rochelle, son plus redoutable adversaire, ne pouvait que grandir l'influence.

La prépondérance de la noblesse était donc un fait accompli. Nous en trouvons les preuves : 1° dans la littérature politique des huguenots; 2° dans les institutions fondées par les assemblées politiques pendant la seconde moitié de l'année 1573. C'est à ces deux points que je consacre le sixième chapitre de mon étude.

Je m'efforce d'abord de démontrer qu'il existe une différence immense entre la littérature huguenote qui précède et celle qui suit la Saint-Barthélemy, et que la cause en est l'affaiblissement de l'influence des ministres et l'accroissement des forces du parti politique; en second lieu, que cette littérature est presque exclusivement consacrée à soutenir les droits de la noblesse, ce qui la distingue profondément de celle du temps de la Ligue (2).

Après avoir relevé les conseils pratiques donnés par les auteurs de ces pamphlets (tels que France-Turquie, etc.) (3), j'expose les théories gouvernementales formulées par les huguenots (voir les écrits insérés dans l'Etat de France sous Charles IX) (4), et pour mieux mettre en lumière les relations qui s'établirent entre les écrivains protestants et les nobles, je présente l'individualité si caractéristique d'Hotman et sa théorie politique, expression importante des tendances et des vœux de son parti (5).

Dans la seconde moitié du chapitre, j'ai essayé de décrire le développement des institutions politiques des huguenots aux assemblées de Montauban et de Milhau (6), la noblesse s'emparant par

(1) Voir, chapitre IV, la lutte des partis dans la Rochelle, p. 221 à 262.
(2) P. 323 à 325.
(3) P. 315 à 317.
(4) P. 318 à 328.
(5) P. 328 à 351.
(6) P. 351 à 372.

degrés de l'autorité (1), les institutions démocratiques de l'assemblée de Nîmes (1572) remplacées par celles des provinces du sud-ouest où les gentilshommes avaient la direction des affaires. Enfin, j'ai aussi cherché à prouver que c'est partout où ceux-ci étaient en majorité que l'esprit d'insubordination et de révolte s'est affirmé avec le plus d'éclat (comparez la requête rédigée à Nîmes avec celle de Montauban du 24 août 1573) (2).

Tandis que le parti huguenot se préparait ainsi à une lutte nouvelle et décisive, déclarant que son but était la réforme de l'Etat et le rétablissement de l'ancien régime, le gouvernement accumulait faute sur faute et par ses actes exaspérait les passions hostiles. S'il se trouvait encore parmi les huguenots des timides et des irrésolus, le gouvernement les poussait dans les rangs des zélés. Ils avaient commencé à ne voir dans la paix qu'un piége : le complot que la cour dirigea contre la Rochelle, quoiqu'il eût été provoqué par les royalistes, ouvrit les yeux des réformés et amena l'explosion (3).

De plus la diplomatie erronée de Catherine de Médicis leur préparait un accroissement de forces, par la création d'un parti nouveau, celui dit des *politiques* (4). Il ne tendait lui aussi qu'au rétablissement de l'ancien régime, qu'à la réaction. Ajoutons un gouvernement sans forces, des finances délabrées et le mécontentement du peuple qui grandissait tous les jours.

Les chapitres septième et huitième retracent les péripéties des hostilités qui s'engagèrent entre le gouvernement d'une part, et de l'autre les politiques et les huguenots. Il serait superflu de les résumer ici. J'ai tâché de démontrer que l'union entre le parti des politiques et celui des huguenots amena deux résultats : elle fortifia la fraction politique du parti huguenot, transformant ainsi la lutte, religieuse au début, en une querelle qui n'avait presque plus de rapports avec la religion : elle affermit en même temps la prépondérance de l'aristocratie dans la question de la Rochelle. Nous en trouvons le témoignage dans le conflit entre les fractions politique et consistoriale au sujet de l'alliance avec le parti des politiques et la défaite de l'opinion consistoriale (5); puis dans les pro-

(1) Voir, p. 368, les *assemblées de généralité*, sorte de ministère de la guerre composé exclusivement par les nobles.

(2) P. 357 à 361.

(3) Voir, p. 372 à 378, l'état du parti après la paix de juillet, et le complot contre la Rochelle.

(4) Voir, au chapitre VII, l'histoire de la cour au XVI[e] siècle, son influence et le développement des *politiques* (p. 411 à 431), ainsi que la faute commise par Catherine en négligeant le plus sûr moyen d'asservir la noblesse, c'est-à-dire l'influence de la cour. (P. 411 à 431.)

(5) P. 510-511.

testations des gentilshommes affirmant que la guerre engagée n'avait d'autre but que les intérêts de la liberté ; enfin dans les articles de Ruffec (1).

L'union des huguenots et des politiques et l'arrivée des auxiliaires allemands portèrent le dernier coup au gouvernement; il dut céder et conclure avec les protestants la paix la plus avantageuse qu'ils aient jamais obtenue (2). Mais la victoire de la noblesse amena naturellement après elle une réaction populaire. La renaissance de la féodalité entraînait celle de ses abus. Le peuple du Poitou et de plusieurs autres provinces ne dissimulait pas sa haine pour l'aristocratie (3). La lutte entre la noblesse et l'autorité royale devait nécessairement se transformer en une lutte entre la noblesse et le peuple.

LOUTCHITZKI.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LA ROCHELLE; 1 vol. in-12, par L. DELMAS.

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons se multiplier les monographies d'églises particulières, qui sont comme les assises d'une histoire générale du protestantisme français. M. le pasteur Vaurigaud a retracé ses destinées dans une province de l'ancienne monarchie, renommée entre toutes pour son attachement à la foi catholique. M. le pasteur Delmas a pris pour cadre de ses études une ville qui fut, il est vrai, le foyer le plus actif, et presque le cœur de la réforme française dans la période la plus agitée de son histoire. « Nous venons, dit-il, raconter les péripéties du règne de Dieu dans la ville célèbre qui fut le dernier boulevard du protestantisme français, sans exciter les passions ni rallumer les haines. Nous écrivons non dans un esprit de parti ou dans un intérêt de secte, mais dans un esprit de paix et d'indépendance chrétienne. » Le pieux auteur a justifié cette promesse dans une étude qu'il a su rendre animée, populaire, sans déroger aux règles du savoir et de l'impartialité historique. Il a utilisé les papiers légués par le docteur Bouhereau à l'Eglise de la Rochelle, et longtemps oubliés dans une bibliothèque de Dublin. Des notes manuscrites lui ont été communiquées par le savant bibliothécaire rochelais, M. Delayant, et le soin avec lequel il intercale les textes originaux dans sa narra-

(1) P. 547.
(2) P. 555 à 560.
(3) P. 561.

tion est la meilleure garantie de la parfaite véracité du narrateur.

L'histoire de l'Eglise de la Rochelle, comme celle de presque toutes les congrégations réformées, s'ouvre par le martyre. C'est le nom d'une femme, Marie Bélandelle, qui ouvre la liste de ces glorieux témoins. L'Eglise se constitue en 1558, sous le ministère de Pierre Richier, un des compagnons de Villegagnon en Floride, et grandit rapidement. Elle donne asile à l'illustre Palissy, aux princes protestants, et devient le siége du synode, mémorable entre tous, qui imprime à la confession de foi des Eglises réformées françaises sa forme définitive. Nous touchons au premier siége de la Rochelle (1573), qui ne fut surpassé en héroïque grandeur que par le second (1628). La victoire de Richelieu ne fut pas seulement un coup fatal porté à la prospérité de la vieille cité maritime. Elle fut le prélude d'un système de vexations persévéramment suivi dans la province, et qui trouva un digne instrument dans l'avocat du roi Pierre Bomier, « un des plus furieux persécuteurs qui se soient jamais élevés contre la religion, » dit Elie Benoît. On peut dire que l'heure néfaste de la Révocation de l'Edit de Nantes sonna plus tôt à la Rochelle qu'ailleurs.

C'est un intéressant chapitre que celui que M. le pasteur Delmas a consacré à l'instruction publique et à ses diverses branches : collége, bibliothèque, imprimerie. On y voit l'intime alliance établie de bonne heure entre la Réforme et l'instruction populaire, si tristement négligée depuis. Qui peut dire combien les destinées de la France eussent été différentes, si cette salutaire union eût prévalu. Ce n'est pas la seule leçon qui ressort du livre de M. Delmas, dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui aiment nos vieilles annales heureusement rajeunies par un souffle généreux du temps présent.

J. B.

Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle (1628). — Sa famille. — Sa naissance. — Ses actions comme citoyen et comme amiral rochelais. — Sa mairie pendant le siége de la Rochelle. — Ce qu'il devint après la reddition de la ville. — Sa mort. — Ses descendants, par M. P.-S. Callot, ancien maire de la Rochelle. — Deuxième édition. — 1872. — In-8 de 146 pages.

En 1838, M. Massiou publiait une *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, justement estimée. Il assure,

dans cet ouvrage, que Jean Guiton était originaire de la paroisse d'Argouges, près Saint-James, dans l'ancien évêché d'Avranches, en Normandie. S'appuyant sur un manuscrit d'un prétendu petit-neveu de Jean Guiton, un sieur de Clinchamps, il s'écrie : « Voilà désormais la filiation du maire de la Rochelle invariablement établie ! »

M. Tamizey de Larroque est loin de partager la conviction qui éclate dans cette exclamation. Il fait remarquer que M. Massiou a attaché beaucoup trop d'importance au manuscrit de M. de Clinchamps, tout en y relevant lui-même de grosses erreurs, notamment celle qui met à la charge du cardinal de Richelieu l'enlèvement et la disparition tout à fait imaginaires de Jean Guiton. Il s'étonne de l'opinion de MM. Haag qui, dans leur article sur Guiton (*France protestante*), disent avec une grande assurance : « Un seul point, à notre avis, est hors de doute aujourd'hui, c'est l'origine normande de la famille Guiton. »

Les assertions de MM. Massiou et Haag ne sauraient subsister à la lecture d'un travail fort érudit intitulé : *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle*, par M. P.-S. Callot, ex-maire de la même ville. Dans cette belle étude, pour emprunter l'appréciation qui en a été si bien faite par M. A. de Quatrefages, notre éminent coreligionnaire, « l'auteur a reconstruit, à l'aide des pièces originales conservées à la Rochelle, l'histoire entière de Guiton et de sa famille avant et après le siége de 1628, histoire qui était complétement oubliée. »

Après avoir écarté les fables relatives aux ancêtres de Jean Guiton, M. P.-S. Callot a ramené dans les limites de la vérité le récit de quelques-uns des événements qui marquèrent son existence. Au Guiton théâtral et emphatique de la tradition, il a substitué, l'histoire authentique à la main, un homme agissant et parlant avec simplicité, négociant armateur, rude et honnête nature de marin, d'une noble et grave physionomie, qui, amiral de la flotte rochelaise, a toujours dignement commandé et vaillamment combattu. A la place d'un personnage de fantaisie, M. Callot nous peint le maire déployant pour défendre la Rochelle une admirable énergie, « l'homme de bronze incapable de peur et de pitié, » comme l'appelle M. Henri Martin. Au lieu du Guiton de contrebande, qui, le jour où un conseiller du présidial ose parler trop tôt de la nécessité de la reddition de la ville, lui donne, en pleine assemblée, un vigoureux soufflet en disant que c'était là la seule réponse qui convînt à un pareil discours, puis échange de rudes gourmades avec

un ami de la victime, M. Callot nous montre l'homme qui fait sortir lui-même de prison son ennemi personnel, le jour où sa délivrance est utile au salut de la Rochelle.

Après avoir soulevé le voile qui couvrait les premières années de Guiton, M. Callot a dissipé les nuages qui enveloppaient les dernières, écoulées de 1628 au 15 mars 1654, date de sa mort. Le bannissement de Guiton ne fut pas de longue durée. De retour à la Rochelle, il servit en qualité de capitaine dans cette même marine royale qui avait appris à l'estimer en le combattant. La fin du grand marin ne fut donc point troublée par les tristesses de l'exil, et il fut enseveli dans cette terre natale qui, suivant la belle parole de Bossuet, semble plus bénigne et plus légère aux os de celui qu'elle recouvre. Le tombeau de Guiton fut placé en vue de la mer, à l'endroit précisément où s'élevaient naguère ces murailles qui n'auraient pas arrêté longtemps les quarante mille hommes de Richelieu, si l'intrépide maire n'avait fait de son héroïsme un bien plus puissant rempart à la Rochelle !

Depuis 1847, date de la publication de ses premières recherches sur Jean Guiton, et grâce aux heureuses investigations de son neveu M. E. Jourdan, le patient auteur des *Éphémérides historiques de la Rochelle*, M. Callot a eu connaissance de plusieurs actes qui lui ont permis de remonter jusqu'au XIVe siècle et d'établir la filiation réelle de Jacques Guyton, maire de 1575, qu'à tort, dans la première édition, il avait enté sur une famille de la Valade. Ces rectifications, en confirmant l'antiquité rochelaise des Guiton et l'origine toute municipale du maire de 1628, sont la raison d'être de cette seconde édition, qui satisfait l'amour de la vérité des critiques les plus exigeants et complète les recherches de M. Callot sur cet homme célèbre.

Les registres des délibérations municipales, les minutes des notaires des XVIe et XVIIe siècles, les vieux registres de l'état civil protestant, les annalistes contemporains François Baudoyn, échevin ; le pasteur Jacques Merlin ; Jean Bergier, pair ; Raphaël Collin, membre du Présidial ; Pierre Mervault, tous gens témoins oculaires, et quelques autres documents soigneusement mentionnés dans des notes marginales, sont les sources respectables de cette grave monographie.

M. Callot a ainsi élevé un monument durable à la mémoire de son illustre devancier. La légende a fait désormais place à l'histoire. Jean Guiton est la plus éclatante personnification d'une époque héroïque, mais n'est plus que *primus inter pares ;* il re-

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS
rue Cujas, 13. — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XXI

DEUXIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE

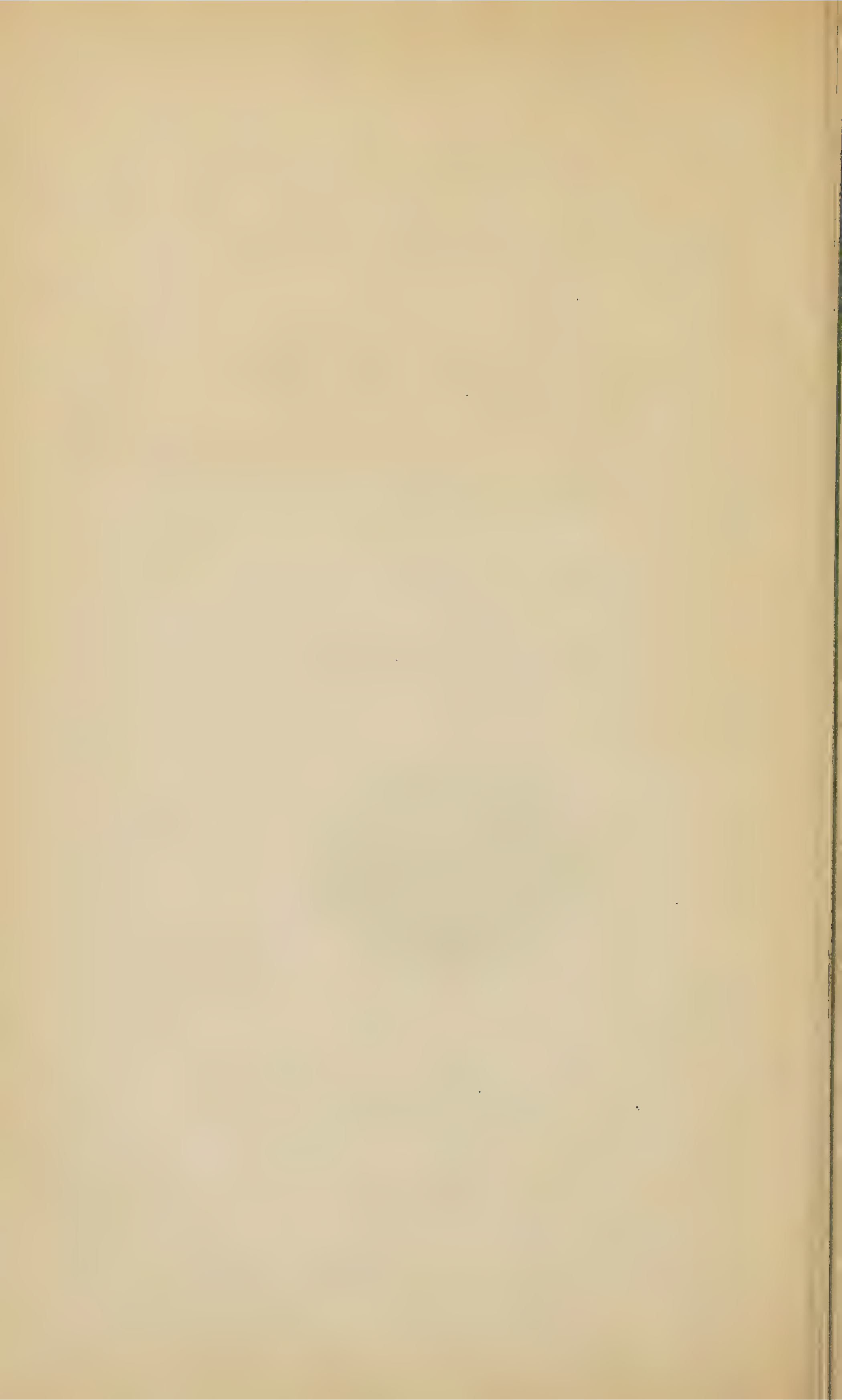


PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

33, RUE DES SAINTS-PÈRES

1872



trouve une glorieuse pléiade d'émules : Colomiez, de Fos, Philippe Vincent, et tant d'autres grands citoyens anoblis par leurs vertus. Ils traitent un instant presque d'égal à égal avec des ministres et des souverains, puis ils redeviennent avocat, prédicateur, sans rien renier de leur passé, mais sans paraître s'en souvenir.

Scrupuleux biographe, M. Callot pousse la fidélité et la sobriété jusqu'à l'extrême concision; il tient à exposer les faits bien et dûment contrôlés dans toute leur sécheresse, dans la crainte d'altérer le récit en le dramatisant. Il respectait trop son héros pour songer à orner cette noble vie dont il s'est fait en quelque sorte le photographe. En évoquant la grande figure du négociant actif, du marin intrépide, du maire énergique, M. Callot a préparé le jour de réhabilitation où la statue de Guiton se dressera dans cet hôtel de ville restauré qu'il remplit de son souvenir.

Sans appartenir à notre Eglise, M. Callot a consacré à l'histoire de la Réformation à la Rochelle une publication très-consciencieuse intitulée : « *La Rochelle protestante, recherches politiques et religieuses.* » La période qui s'écoule entre la révocation de l'Edit de Nantes et l'édit de tolérance est notamment exposée de main de maître. En la lisant, on oublie volontiers quelques dissentiments dans les appréciations des origines du protestantisme, et des causes qui ont favorisé son établissement et ses progrès dans la cité qui fut son dernier boulevard en France.

L. DE RICHEMOND.

CORRESPONDANCE.

LA BOISE DE ROUEN

Rouen, 23 mai 1872.

Monsieur,

Le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 6e année, page 207, a publié un ouvrage intitulé :

Dialogue entre deux drapiers de Saint-Nicaize sur les controverses prêchées par le P. Veron en l'église de Notre-Dame de Rouen, le tout en langage de la Boise (1628).

M. A. Réville, en le communiquant au *Bulletin*, regrette de ne pou-

voir donner de renseignements sur la *Boise*, dont il est parlé dans le titre de cet ouvrage, découvert par M. J.-P. Hugues dans la bibliothèque de l'Eglise remontrante de Rotterdam.

Je suis à même de vous donner l'explication de ce mot. Le pays de la *Boise* est tout simplement la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, habitée au XVII[e] siècle, ainsi que celle de Saint-Vivien, paroisse voisine, par les *purins*, nom que l'on donnait aux ouvriers de la draperie, *faiseurs de gadins*, *tisserens*, *tondeux* et *épluqueux*.

La paroisse de Saint-Nicaise possédait une poutre immense dont, au dire de l'éminent historien normand Floquet, Gargantua eût voulu faire le sommier de la plus grande salle de son palais : c'est ce qu'on appelait la Boise de Saint-Nicaise. Les pauvres habitants de cette paroisse avaient de l'affection pour elle, car ils l'avaient scellée dans le cimetière, près de l'église, avec des barres de fer. C'était sur cette *Boise* que les doyens du métier venaient siéger. Là, on se rendait près d'eux pour leur soumettre les différends sur la draperie.

En 1632, cette Boise fut enlevée nuitamment par des jeunes gens de la paroisse aristocratique de Saint-Godard, et brûlée au grand désespoir des habitants de Saint-Nicaise, qui la révéraient comme une relique. La tradition prétend qu'elle opérait des miracles. Ainsi la Boise avait horreur du mensonge, et si quelqu'un, assis sur elle, venait à en hasarder un, n'y pouvant plus tenir, elle s'entr'ouvrait aussitôt pour ne se refermer qu'après le départ du menteur.

La pièce de vers, *Dialogue entre deux drapiers*, est écrite en patois normand encore en usage dans la campagne du pays de Caux. Ce langage était, au XVII[e] siècle, celui des ouvriers de Saint-Nicaise de Rouen.

Nous possédons plusieurs ouvrages en vers écrits dans ce même patois : la *Muse normande*, les *Evretins*, de David Ferrand, la *Muse normande*, de Louis Petit, le *Coup d'œil purin*, de Gervais, et quelques écrits en prose de moindre importance ; mais le *Dialogue entre deux drapiers* n'en conserve pas moins tout son intérêt, tant au point de vue philologique que comme œuvre de controverse.

Agréez, etc.

E. Lesens,
Membre de la Société rouennaise des bibliophiles.

LE REFUGE DE LAUSANNE

Paris, 12 novembre 1872.

Monsieur,

Je me hasarde à vous envoyer pour le musée de l'Histoire du Protestantisme français une médaille de notre grand Calvin. Elle doit être connue sans doute ; mais peut-être ne sera-t-elle point déplacée, même à côté d'exemplaires de la même médaille que vous posséderiez déjà. De toutes manières, recevez-la comme une faible marque de l'intérêt que je prends au développement d'une œuvre aussi excellente.

Je joins à ce modeste envoi la copie d'un manuscrit assez curieux, touchant témoignage de la reconnaissance des émigrés de la révocation. L'original est entre les mains d'un des descendants de celui qui le composa, et qui m'a permis d'en faire prendre une copie. L'intérêt de ces quelques pages a d'autant plus de prix qu'elles sont de Pifard, pasteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, la paroisse de l'héroïque Blanche Gamond. Quelques mots seulement sur ce manuscrit original. Le pasteur Pifard, voulant marquer sa reconnaissance et celle des réfugiés de sa paroisse aux seigneurs de Lausanne, composa l'adresse dont je vous envoie la copie, et la fit transcrire sur un vaste parchemin par un des plus habiles calligraphes de ce temps, Chapelié, qui ne craint pas de mettre au-dessous de son œuvre *excudit et pinxit*. Au centre de ce parchemin se trouve l'adresse, écrite avec autant de soin que de goût, mais dont malheureusement certaines parties sont effacées. Sur les bords, dans un encadrement ingénieux, les différentes vues de Lausanne à la plume, exécutées non sans finesse et sans habileté. Il a déployé dans cette œuvre toute la finesse et toute l'habileté de son art. « J'ose croire, ajoute Pifard, qu'il ne se voit rien de plus achevé dans ce genre, et qu'il ne se trouvera point ailleurs un ouvrage de cette sorte, à moins qu'il ne parte de la même plume. »

C'était là, Monsieur, l'humble mais touchante marque d'une reconnaissance pour des bienfaits sans prix. A ce titre, ce document mérite d'être conservé. Malheureusement l'original, peut-être unique en son espèce, est parti pour l'Angleterre.

Agréez l'assurance de mon entier dévouement.

Franck Puaux.

AUX TRÈS HONORÉS SEIGNEURS,
LES SEIGNEURS BOURGMAISTRE, BOURSIEURS, BANDERETS
ET CONSEILL[rs] DE LA VILLE DE LAUSANNE.

Très Honorés Seigneurs,

Il y a déjà longtemps que je souhaitais de vous témoigner, aussi bien qu'à quelques-uns de nos Illustres Bienfaiteurs, quelle est notre reconnaissance pour les obligations que nous vous avons. Je suis un des moins considérables de ceux que vous avez protégé, mais je suis persuadé que l'on m'avouera, et que mes chers frères de souffrance souscriront à ce que je vay dire. Ouy, Nobles et Puissants Seigneurs, il n'est point de ceux qui passent ou qui restent vous qui ne se fassent un devoir de publier que vous êtes de ces amis tendres et généreux que la Providence nous a suscité dans nos mauvais jours, pour essuier nos larmes et nous faire oublier notre ingrate Patrie. Votre Ville est comme une porte qui nous fait sortir de la servitude, et qui nous introduit dans une douce liberté. Quand on y est une fois, on s'y oublie agréablement, et l'accueil compatissant qu'on nous y fait adoucit et soulage nos maux. Nous y respirons une vaste et belle campagne qui, par la diversité de ses objets, suspend ou dissipe nos chagrins. Mais ce que nous estimons incomparablement davantage, c'est que nous y trouvons une pâture de vie après laquelle nous soupirons ; elle nous y est distribuée par d'excellents serviteurs de Dieu qui prêchent et qui vivent bien, et qui nous traitent comme leurs enfants ou comme leurs frères. Que nous sommes heureux lorsque, confondant nos voix et nos loüanges avec les votres, nous faisons retentir ces voutes superbes qu'une salutaire réformation a consacrées au vray culte de Dieu : et que nous disons de bon cœur, Amen, à ces actions de grace que vous rendez à Dieu, comme à l'unique autheur de tous les biens dont vous jouissés. Lorsqu'une fois nous connaissons la manière dont vous ménagés l'intérêt public, nous sommes convaincus que vous le préférés au votre : vous êtes très assidus à l'exercice de vos charges, vous n'y recevés que d'honnêtes gens, et bien qu'elles soient plus honorables que lucratives, vous vous y attachés beaucoup plus qu'à vos propres affaires : on n'a point de peine à vous aborder, et les veuves, les orphelins et les étrangers vous considèrent comme leur appuy. Vous savés rendre à Dieu et à César ce qui leur est dû, je veux dire que vous joignés la piété à la fidélité que l'on doit avoir pour les souverains. Vous êtes les meilleurs voisins qui furent jamais, et après vous avoir veu courre avec une ardeur incroyable pour éteindre feu qui, d'une ville, n'a presque fait qu'un monceau de cen-

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1872.

Pages.

Préface. Vingt et unième année. 1
Reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique 3
Statuts revisés par le Conseil d'Etat. 4
Membres actuels du Comité 7
Assemblée générale de la Société 153
Allocution de M. Ch. Waddington. 154
Procès-verbaux du Comité. 247,437,591
Synode de 1872. Résolution du 22 juin 297
Circulaire du Comité. 488

ÉTUDES HISTORIQUES.

Essai sur les abjurations parmi les réformés de France sous le règne de Louis XIV, par M. Jules Chavannes. 8,57,105, 201,249,300,393
Clément Marot à la cour de Ferrare (1535-1536), par M. Jules Bonnet 159
Chute et relèvement, ou une famille de pasteurs à la révocation de l'Edit de Nantes, par M. Douen 168
L'Amiral de Coligny, par M. L. Anquez. 441
La Réforme au château de Saint-Privat, par M. Jules Bonnet (1re et 2e parties) 489,537

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Politique de la Réforme. Mémoire de Th. de Bèze sur les guerres de religion (1594) 28
Lettres de Louise de Coligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille (1598-1620) 37
Viret à Lyon. Quatre lettres des syndics de Genève (1562-1563) . 73

Pages.

Lettres écrites par divers pasteurs au sujet des Eglises réformées de France, de janvier 1773 à décembre 1775 76
Etat général des ministres résidant dans les divers diocèses de Nîmes, Uzès, Mende, y compris Ganges, en juillet 1568 . 124
Correspondance de Marie de la Tour, duchesse de la Trémoille, avec le ministre Alexandre Morus, pendant le séjour de ce dernier en Angleterre, de janvier à juin 1662 . 136,226,278
L'Eglise d'Orléans en 1566. Lettre de Th. de Bèze à l'Eglise d'Orléans à propos de du Rozier et de Baron 313
Copie de fragments des registres de l'état civil des protestants détruits par l'incendie du Palais de Justice de Paris, en 1871 218,262,318
La Saint-Barthélemy à Orléans, racontée par Joh.-Wilh. de Botzheim, étudiant allemand, témoin oculaire 345
Papiers de M. Pot de Chemault, relatifs à sa mission en Lorraine pour y apaiser les troubles survenus entre les catholiques et les protestants, en 1561 et 1563 417
Lettres de l'amiral de Coligny à Charles IX, à Catherine de Médicis, aux seigneurs de Genève et aux ministres de l'Eglise de Zurich (1566-1572) 451
Liste des réfugiés français à Lausanne, de juin 1547 à décembre 1574 463
Souvenirs de l'Eglise de Vassy. Le massacre de 1562. — L'état civil des protestants de 1670 à 1685 504
Un album bernois de 1672. 513
Une famille huguenote du XVII[e] siècle 553
Révocation de l'Edit de Nantes. Emigration du Bas-Poitou (1689). 558

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Pièces de vers concernant la mort de Henri, duc de Rohan . . 91
Mémoire d'Agrippa d'Aubigné à ses filles, touchant les doctes femmes de son siècle 192
Numismatique protestante. Description de quarante et un méreaux de la communion réformée, par M. Ch. Frossard. 236,286
La Bibliothèque d'un pasteur à la fin du XVI[e] siècle, par M. Puyroche 327
Mort d'Antoine Court 337
Le trois-centième anniversaire de la Saint-Barthélemy, par M. le pasteur Ch. Dardier. 427

Pages.
Elégie à Mme d'Arbaud avec la réponse de Mme d'Arbaud à son mari 478
L'amiral Coligny au château de Châtillon. Fragment d'une thèse soutenue en Sorbonne, par M. Jules Tessier 522
Avant-propos d'une nouvelle édition des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné, par M. Ch. Read. 563

BIBLIOGRAPHIE.

Les Bibliothèques publiques de Strasbourg incendiées dans la nuit du 24 août 1870. Lettre à M. Paul Meyer, par M. Rodolphe Reuss 97
Les Protestants exilés sous le règne de Louis XIV, ou les réfugiés huguenots et leurs descendants en Grande-Bretagne et en Irlande, par le Rév. David C.-A. Agniew. 157
Le chansonnier huguenot du XVIe siècle. 243
Histoire du psautier des Eglises réformées, par Félix Bovet . . 433
Histoire des Eglises réformées de Bretagne, par B. Vaurigaud . 517
L'Aristocratie féodale et les Calvinistes en France, par J.-B. Loutchitzki 514
L'Eglise réformée de la Rochelle, par L. Delmas 583
Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle (1628), par M. Callot 584

CORRESPONDANCE.

Une rectification historique 55
Quelques nouveaux détails sur la mort de Claude Brousson . . . 149
Une découverte historique. 150
Le martyre de Brousson 197
Une révolution dans la chronologie des Synodes nationaux . . 339
Bibliothèque du Protestantisme français 343
La Bibliothèque du pasteur de Brunes. 485
Le Béarnais Farie à la Bastille 487,531
La Boise de Rouen 587
Le refuge de Lausanne 589

NÉCROLOGIE.

M. Louis Oppermann 104
M. Félix de Lafarelle 344

Pages.
M. le pasteur Vallette 534
M. le professeur Merle d'Aubigné 535

CHRONIQUE.

La Renaissance à la Sorbonne 101
Un nouveau prix académique. 102

ERRATA

Voir les diverses rectifications indiquées p. 104, 200, 248, 440 et 592, et qu'il est superflu de reproduire ici.

P. 78, l. 9 et 10, c'est bien *Salles* (Salle-Mongiscard, à 9 k. d'Orthez) qu'il faut lire, et non *Salies*, comme l'insinue la note 2; p. 246, l. 19, au lieu de *nouveaux*, lisez : *morceaux;* aux registres de l'état civil des protestants, p. 319, l. 8, au lieu de *Moncher*, lisez : *Des Nouhes;* p. 320, l. 26, au lieu de *Langran*, lisez : *Langerach;* p. 324, avant-dernière ligne, au lieu de *Tostard*, lisez : *Testard;* dans le premier article sur la Réforme au château de Saint-Privat, p. 502, l. 1, lisez : *Madeleine* de Mailly; même article, p. 492, note 1, lisez : Preuves, p. 168; et p. 495, note 1, lisez : Preuves, p. 267 et suivantes.

dres, vous avés ouvert vos cœurs et vos bourses pour consoler un très grand nombre de malheureux. Mais, Très Honorés Seigneurs, quel soin n'avés-vous pas des membres de Jésus Christ et des confesseurs de sa vérité, vous leur distribués les biens du public après leur avoir prodigué les votres. Combien de pauvres avés vous nourri? combien d'indigents avés-vous vêtu? et qui pourrait compter le nombre de malades à qui vous avés donné du secours? Vous nous permettés de quetter pour. . . . . vous les logés dans les endroits les plus commodes, et quand la santé et leurs affaires les sollicitent d'aller ailleurs, vous les y faites porter à grands frais, et jamais. . . . . On ne peut assurément pas avoir plus de charité ni la porter plus loin que vous faites, et ce qui mérite nos louanges est que vous ne vous lassés point. . . . . Dieu veuille, Très Honorés Seigneurs, vous fournir toujours de quoi donner, et vous faire recueillir au ciel l'intérêt des bienfaits que vous répandés sur la terre. J'ay. . . . . un moyen de vous témoigner notre gratitude d'une façon assés singulière, je ne devais pas le négliger : sitôt que j'en ay fait la proposition à l'ouvrier dont vous verrés. . . . . il s'en est fait un plaisir sensible : il a desployé toute la finesse et toute l'habileté de son art. J'ose croire qu'il ne se voit rien de plus achevé dans ce genre, et qu'il ne se trouvera point ailleurs un ouvrage de cette sorte, à moins qu'il ne parte de la même plume. C'est, Très Honorés Seigneurs, ce qui me fait espérer que ce petit monument. . . . . le recevrés comme un témoignage de la reconnaissance qu'a tout le corps des Réfugiés et de celle de l'homme du monde. . . . . .

Très Honorés Seigneurs,

Votre très Humble et Obéïssánt serviteur,

PIFFARD,

Ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux en la province du Dauphiné.

Lausannis pridie Idus augusti anno M. DC. LXXXVIII.

Chapelié. . . . . pinxit.

SÉANCES DU COMITE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1872.

Présidence de M. le comte *Jules Delaborde*. — Le président exprime le vif intérêt avec lequel il a lu le mémoire sur la Saint-Barthélemy à

Orléans, si bien traduit par M. *Read.* Il croit, d'après quelques mots de cette relation, que l'auteur était Strasbourgeois.

Bibliothèque. — Livres remis : la nouvelle édition des *Mémoires d'une Famille huguenote*, par Ann Maury; un *Journal du Siége de la Rochelle*, édité par M. L. de Richemond; le *Psalterium* de Sébastien Castalion, édition de 1549, offerte par M. Read; enfin divers ouvrages de M. le pasteur Rabaud.

M. *Franklin* signale dans la dernière livraison du *Cabinet historique* d'utiles indications de manuscrits relatifs au protestantisme. M. *Coquerel* annonce la présence à Paris du célèbre sénateur américain, M. Ch. Sumner, et son désir de visiter la Bibliothèque du protestantisme français.

Correspondance.— M. Théod. Schott, pasteur à Berg, près de Stuttgart, envoie plusieurs lettres de Coligny tirées des archives de cette ville. Le secrétaire l'en a remercié, en lui demandant un rapport sur les documents historiques d'un intérêt protestant conservés aux archives du Wurtemberg.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1872.

Présidence de M. *Schickler.* — Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire dit quelques mots d'une thèse sur l'amiral Coligny, soutenue avec grand honneur devant la Faculté des lettres de Paris par M. Jules Tessier. C'est un hommage rendu à l'illustre chef du protestantisme français, qui, malgré des préjugés encore persistants, s'impose toujours plus à l'admiration, au respect. M. Tessier a obtenu les applaudissements du public quand il a énuméré les titres de la grandeur de Coligny.

Bibliothèque. — Elle reçu la visite de deux étrangers distingués, le Rév. Stanley, doyen de Westminster, occupé de recherches sur les Camisards, et M. Ch. Sumner, qui a examiné nos collections avec le goût le plus éclairé. Le registre des galères a particulièrement attiré son attention. Un bel exemplaire de l'*Institution chrétienne* lui a fourni l'occasion de rendre hommage au génie de Calvin, dont le nom est très-populaire aux Etats-Unis. D'autres volumes ont provoqué d'intéressantes réflexions, et des jugements aussi justes qu'élevés sur Henri IV et Richelieu. M. Sumner ne s'est retiré qu'après avoir exprimé sa vive sympathie pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont il se souviendra dans sa patrie.

ERRATA. — M. Ch. Lefort nous signale dans l'article intitulé : *Un Album bernois de* 1672, quelques erreurs que nous nous empressons de corriger : Page 513, ligne 9, au lieu de exposer, lisez *explorer;* ligne 28, lisez 1672 et 1673; page 514, ligne 11 du texte latin, au lieu de prosperantis, lisez *properantis;* ligne 17, au lieu de Bonafassius, lisez *Bonafossius;* ligne 18, au lieu de Personus, lisez *Tersonus;* page 515, au lieu de Colerius, lisez *Celerius;* ligne 23, ôtez *ac.*

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

Année		Prix
1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

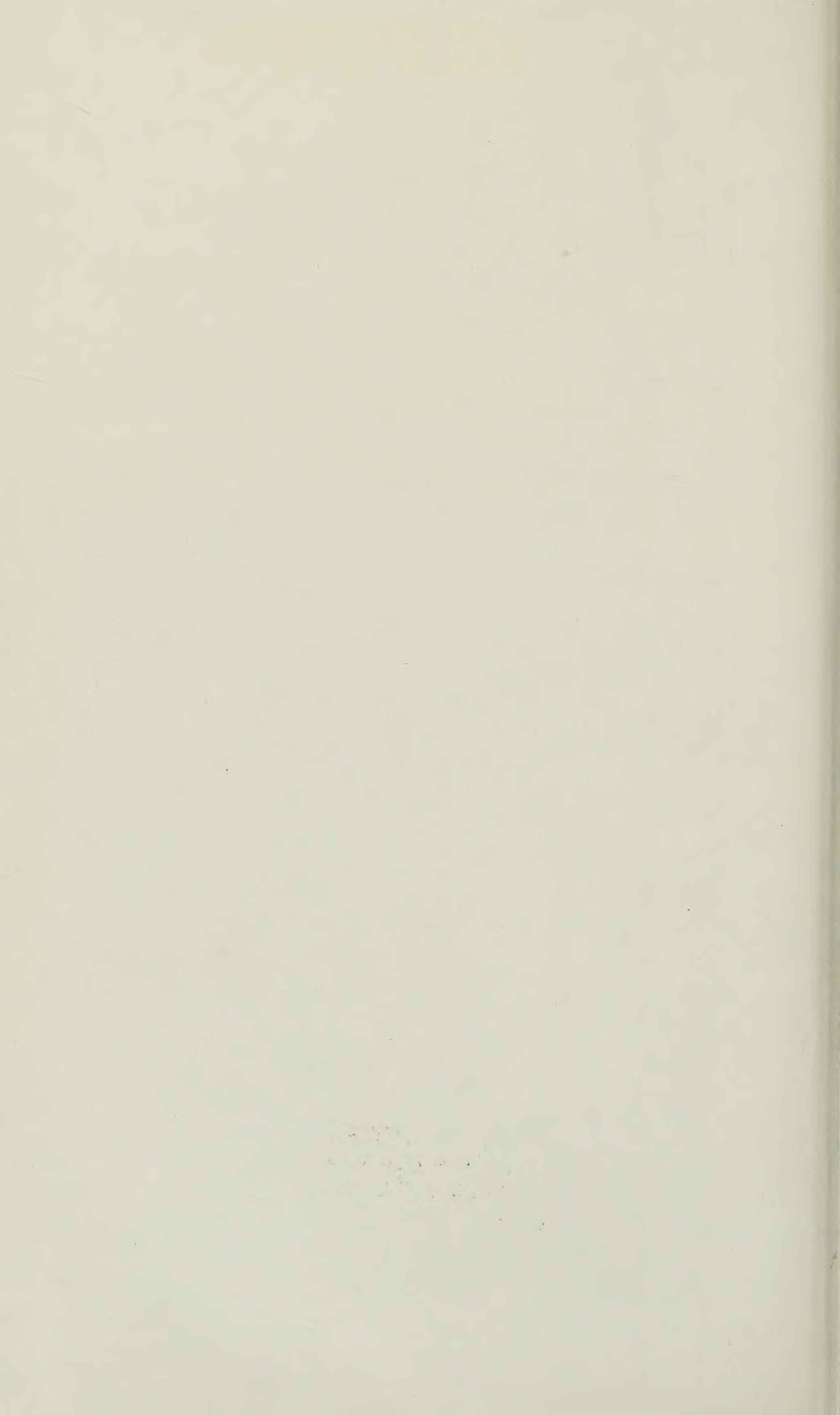
1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

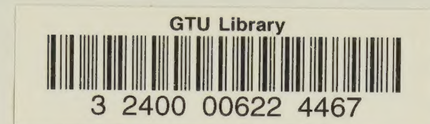
Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXE A 1 FR. 25, POUR 1872.







GTU Library
3 2400 00622 4467

